

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU DOUAISIS

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Exercice 2014





1 SOMMAIRE

1	Sommaire	2
2	Avant-Propos	4
3	Préambule	5
4	Caractéristiques Techniques du Service Public d'Eau Potable	6
4.1	Territoire desservi	6
4.2	Mode de Gestion	7
4.2.1	Séparation des activités de production et de distribution	8
4.2.2	Négociation des contrats de Sin le Noble et Dechy dans le cadre de l'Arrêt Olivet	8
4.2.3	Reprise des contrats de DSP de d'Aubigny-au-Bac et de Fressain	8
4.3	La Direction Eau Potable de la CAD	8
4.4	Population desservie	9
4.5	Nombre d'abonnés	9
4.6	Ressources en eau	11
4.6.1	Sites de production	11
4.6.2	Volumes prélevés et achetés en gros	13
4.6.3	Traitement de l'eau brute	15
4.6.4	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :	16
4.7	Réservoirs	16
4.8	Volumes du Flux de l'Eau Potable	17
4.8.1	Volumes produits, importés, exportés et mis en distribution	17
4.8.2	Volumes consommés	18
4.8.3	Volumes perdus	20
4.8.4	Bilan des volumes de l'eau potable pour 2014	21
4.9	Linéaire des réseaux	23
4.10	Indicateurs de performances des réseaux	24
4.10.1	Rendement du réseau de distribution	24
4.10.2	Indice Linéaire de Consommation (ILC)	25
4.10.3	Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)	25
4.10.4	Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	26
4.11	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGPR)	27
5	Qualité de l'eau	29
5.1	Surveillance réglementaire des eaux brutes	29
5.2	Surveillance réglementaire des eaux distribuées	30
5.3	Autocontrôle des eaux distribuées	31
5.4	Ions perchlorates	32
6	Travaux neufs et renouvellements	34
6.1	Éradication des branchements en plomb	34



6.2	Travaux de renouvellement des conduites.....	35
6.3	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	35
6.4	Renouvellement des branchements.....	36
7	Satisfaction des abonnés.....	37
7.1	Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés et respect du délai.....	37
7.2	Fréquence des interruptions de service non programmées.....	37
7.3	Taux de réclamations écrites.....	37
8	Tarification et prix de l'eau.....	38
8.1	Principes de formation du prix de l'eau :.....	38
8.2	Les parts communautaires.....	38
8.3	Tarification du service d'eau potable.....	38
8.4	Évolution du prix de l'eau.....	39
8.5	Factures types 120 m ³	40
9	Éléments financiers.....	41
9.1	Les recettes et dépenses du service eau potable.....	41
9.2	État de la dette du service eau potable au 31 décembre 2014.....	41
9.3	Durée d'extinction de la dette de la collectivité.....	41
9.4	Impayés définitifs (non-valeurs).....	41
9.5	Taux d'impayés sur les factures d'eau.....	41
9.6	Taux de mutation.....	42
9.7	Résumé des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE).....	42
10	Actions de solidarité et de coopération décentralisée.....	43
10.1	Engagement social du service « Eau Potable » de la CAD.....	43
10.1.1	Fonds de solidarité au Logement pour les impayés « eau potable » - Abandons de créances 43	
10.1.2	Dispositif « chèque Eau ».....	43
10.1.3	Dégrèvements et Loi Warsmann.....	44
10.2	Coopération décentralisée.....	44
11	Synthèse des indicateurs de performance.....	45
	ANNEXE 1	47
	ANNEXE 2	52
	ANNEXE 3	62



2 AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de la CAD.

En effet, 2014 a été une année charnière à plusieurs égards. C'est d'abord l'année de la prise de compétence « Eau potable », effective au 1er janvier. La CAD a ainsi absorbé l'ancien Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau du Douaisis (SIADO), qui assurait cette compétence sur les communes de Courchelettes, Dechy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Sin-le-Noble et Waziers. De même, les services municipaux d'Aubigny-au-Bac et Fressain furent aussi intégrés. La CAD s'est donc dotée d'un service technique « Eau Potable » dont les principales missions sont le contrôle des différents contrats de délégation de service public, la programmation et le suivi des travaux neufs et la protection des ressources en eau.

2014 est aussi l'année de la prise d'effet du nouveau contrat de délégation du service public de distribution de l'eau potable sur les communes de Courchelettes, Douai, Flers-en-Escrebieux et Waziers qui représentent près des trois quart de la desserte du service, tant en nombre d'habitants qu'en volumes facturés. Ce nouveau contrat, passé en 2013 par le SIADO à l'échéance du précédent, a été l'occasion d'un nombre appréciable d'améliorations, au bénéfice de la collectivité et de la population. Les fonctions de production de l'eau, aux captages, et de sa distribution, des réservoirs vers l'abonné, ont ainsi été dissociées de manière à optimiser les dépenses. Seule la distribution fait l'objet du nouveau contrat. La durée du nouveau contrat a été raccourcie notablement, par rapport aux pratiques antérieures. Les possibilités de renégociations intermédiaires ont également été augmentées. Des objectifs ambitieux d'amélioration des rendements ont été fixés, avec des pénalités financières au cas où ils ne seraient pas atteints. Enfin, la part financière revenant au délégataire privé a été revue à la baisse. Le prix de l'eau a pu ainsi être abaissé sur le périmètre de ce contrat tout en augmentant la part revenant à la collectivité.

Ainsi dotée de capacités d'investissement et d'actions supplémentaires pour son service eau potable, et grâce au rôle moteur des nouvelles dispositions contractuelles, la CAD a initié une réflexion visant à homogénéiser son action sur les périmètres des différents contrats. Il s'agit d'améliorer les rendements des réseaux là où ils sont perfectibles, de manière à atteindre le même niveau d'exigence sur l'ensemble du territoire couvert par le service. Il s'agit également de poursuivre l'effort d'éradication des branchements en plomb, là où ils subsistent. Il s'agit enfin d'arriver à une unification du prix du service, de manière à ce que les abonnés soient traités de manière équitable, quel que soit le contrat de délégation de service public dont leur logement relève. Ce dernier objectif devrait être atteint au début de 2016.

Enfin, 2014 a vu la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide aux abonnés en difficulté financière. Outre les dégrèvements de facture en cas de fuites, conformément à la loi Warsmann, outre l'abondement du Fond Solidarité Logement sous forme d'abandons de créance, la CAD et son délégataire mettent à disposition des CCAS des chèques « eau » qui ont pour but d'aider les ménages pour qui un incident de paiement pourrait être le début d'une spirale néfaste. Les chèques « eau » sont disponibles sur six des huit communes du service. La CAD espère étendre le dispositif à Dechy et Sin-le-Noble dans un avenir proche.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document, rédigé dans un esprit de clarté et de transparence afin que chaque citoyen puisse se tenir au fait de la gestion d'une ressource vitale.

Jean-Paul Fontaine

*Vice-président en charge de l'eau potable,
de l'assainissement et de l'hydraulique*



3 PRÉAMBULE

Conformément au Décret n°2007-675 du 7 mai 2007 pour l'application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité d'eau potable rend compte de l'exercice écoulé en intégrant des indicateurs de performance applicables à l'ensemble des services publics d'eau et d'assainissement.

Le présent rapport traite du service eau potable de la CAD dont le périmètre d'action couvre les communes de :

- Aubigny-au-Bac,
- Courchelettes,
- Dechy,
- Douai,
- Flers-en-Escrebieux,
- Fressain,
- Sin-le-Noble,
- Waziers ;

D'après les prescriptions de l'arrêté du 2 mai 2007, ce rapport vise à :

- informer le consommateur sur la qualité de l'eau distribuée,
- présenter les indicateurs techniques et financiers du service public de l'eau potable,
- permettre aux consommateurs de comprendre facilement leur facture d'eau.

Il a pour ambition de contribuer à l'exercice de la démocratie locale.

4 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

4.1 TERRITOIRE DESSERVI

En application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal arrêté par Monsieur le Préfet du Nord, la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) a pris la compétence « Eau Potable » par délibération du 20 décembre 2013, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2014.

De ce fait, elle a absorbé le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région de Douai (SIADO), qui exerçait jusqu'alors cette compétence sur six communes du territoire communautaire et une commune du Pas-de-Calais.

Dans le cadre de cette réorganisation, la commune de Brebières, qui était à la fois membre du SIADO, située dans le Pas-de-Calais et membre de la Communauté de Commune Osartis-Marquion, a quitté le SIADO et transféré sa compétence « Eau Potable » à cette dernière intercommunalité.

Les communes membres de la CAD qui n'étaient pas adhérentes du SIADO avaient, toutes sauf deux, transféré leur compétence « Eau Potable » au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord (SIDEN).

Aussi, pour des raisons de continuité de service, la CAD a décidé de transférer la compétence « Eau potable » au SIDEN pour ces seules communes.

Au total, la CAD exerce directement sa compétence « Eau Potable » sur huit communes de son territoire :

- Les six communes du Nord anciennement membres du SIADO :
 - Courchelettes,
 - Dechy,
 - Douai,
 - Flers-en-Escrebieux,
 - Sin-le-Noble,
 - Waziers.
- Deux communes du sud du territoire qui avaient conservé leur service communal d'eau potable :
 - Aubigny-au-Bac,
 - Fressain.

Sur ce territoire, la CAD exerce la totalité de la compétence, à savoir la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable.

La CAD étant un Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fonds Propres (EPCI-FP) de plus de 50 000 habitants, elle est dotée d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL), en vertu de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission est composée d'élus communautaires et de représentants d'associations locales.

Elle a pour rôle, entre autres tâches, d'examiner les rapports sur le prix et la qualité des services publics et, donc, le présent document.

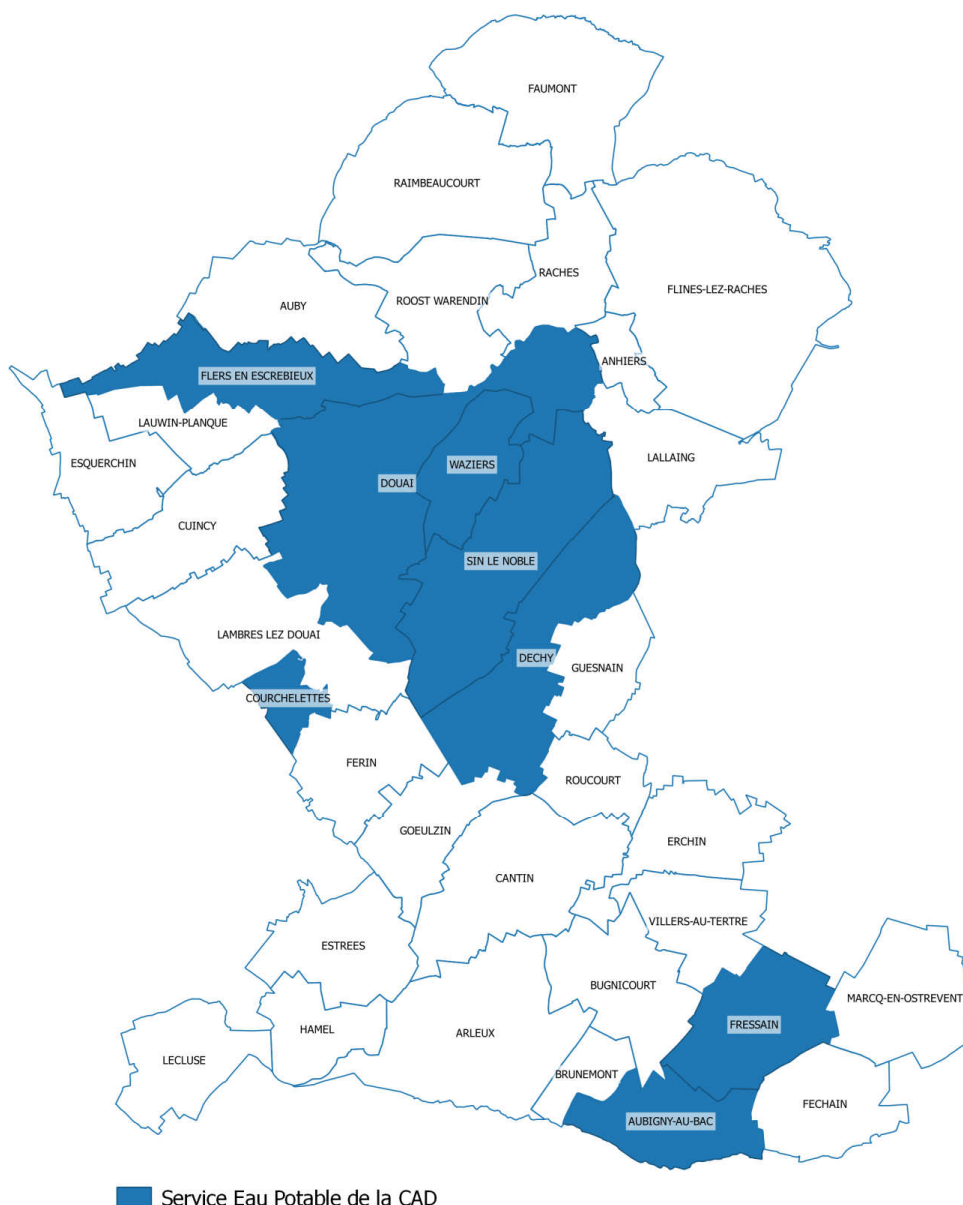


Figure 1 : périmètre du service d'eau potable de la CAD

4.2 MODE DE GESTION

Le service de production et de distribution d'eau potable est exploité en délégation de service public (DSP) pour l'ensemble des communes desservies. Pour des raisons historiques la délégation de service public est répartie entre cinq contrats différents, présentés dans le tableau ci-dessous.

Périmètre du contrat	Titulaire	Date d'effet	Date d'échéance
Courchelettes/Douai/Flers/Waziers	Société des Eaux de Douai	1 ^{er} janvier 2014	31 décembre 2023
Aubigny-au-Bac	Société des Eaux de Douai	1 ^{er} janvier 1974	31 décembre 2018
Dechy	SADE – Exploitations du Nord de la France	1 ^{er} janvier 1971	31 décembre 2023
Fressain	Société des Eaux de Douai	1 ^{er} janvier 2009	31 décembre 2026
Sin-le-Noble	SADE – Exploitations du Nord de la France	1 ^{er} janvier 1936	31 décembre 2023

Au-delà de la prise de compétence par la CAD, 2014 a également vu la prise d'effet d'un certain nombre de dispositions arrêtées antérieurement :

4.2.1 Séparation des activités de production et de distribution

Il a été décidé de scinder les activités de production et de distribution sur le périmètre de Courchelettes, Douai, Flers et Waziers, à la faveur du renouvellement du contrat de délégation de service public qui arrivait à échéance fin 2013.

Sur les périmètres de Dechy et de Sin-le-Noble, dont les contrats ne sont pas encore échus, les activités de production restent intégrées aux contrats globaux. Cependant, des rémunérations spécifiques à la production et à la distribution sont identifiées à l'intérieur des contrats.

Ce mode de gestion plus cohérent et lisible des activités de production et de distribution, permettra une meilleure maîtrise des coûts ainsi que l'optimisation de l'économie des futurs contrats.

La production d'eau sur le périmètre de Courchelettes, Douai, Flers et Waziers est gérée directement par la CAD au moyen d'un contrat de prestation de services dont le titulaire, après appel d'offres, est la société des Eaux du Nord.

Ce contrat de prestation de services est assimilable à un contrat de travaux et ne relève pas du cadre spécifique de la délégation de service.

4.2.2 Négociation des contrats de Sin le Noble et Dechy dans le cadre de l'Arrêt Olivet

Au terme d'une négociation avec les délégataires, et après approbation du Directeur Départemental des Finances Publiques, il a été convenu de réduire les durées initiales des contrats de Sin le Noble et Dechy, qui étaient respectivement de 2033 et 2031, à 2023. Ce qui permet, en outre, de synchroniser leur renouvellement avec celui du contrat de Courchelettes, Douai, Flers et Waziers.

La négociation menée avec les délégataires sur ces deux contrats permet d'obtenir, à compter de 2014 :

- La séparation de la production et de la distribution de l'eau dans la présentation du Compte Annuel de Résultats d'Exploitation (CARE), ainsi qu'on l'a vu plus haut,
- La création d'un compte de renouvellement dédié aux travaux d'électro-mécanique, de génie civil et de branchements,
- L'amélioration de la gestion patrimoniale,
- La baisse de la part fixe (abonnement) pour le contrat de Sin le Noble de 28%.

4.2.3 Reprise des contrats de DSP de d'Aubigny-au-Bac et de Fressain

La prise de compétence « Eau potable » par la CAD au 1^{er} janvier 2014 a entraîné l'absorption des services publics communaux de ces deux communes, et donc la reprise de leurs contrats de délégation de service public respectifs.

Dans ce cadre, la passation des avenants fut l'occasion de renégociations qui permirent l'obtention de meilleures conditions économiques du prix de l'eau, de manière très notable en ce qui concerne le contrat d'Aubigny-au-Bac.

4.3 LA DIRECTION EAU POTABLE DE LA CAD

Les services techniques du SIADO ont été incorporés aux services de la CAD et y constituent la Direction de l'Eau Potable.

Placée sous l'autorité du directeur du Pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, dont elle fait partie, elle est constituée, fin 2014, de six agents à temps plein, et est organisée selon l'organigramme suivant :

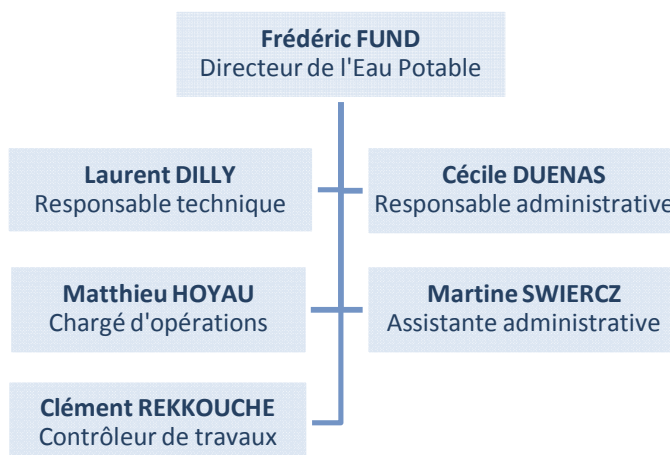


Figure 2 : Organigramme de la Direction de l'Eau Potable

Les principales missions de la Direction de l'Eau Potable sont :

- Le contrôle de l'exécution des contrats de délégation de service public et de prestation de service,
- L'organisation et le suivi de la protection des ressources en eau,
- L'étude, la programmation, et le suivi des travaux neufs ou de renouvellement du patrimoine.

4.4 POPULATION DESSERVIE

(indicateur D 101.1)

La population desservie par le service « Eau potable » de la CAD et son évolution ressort du tableau suivant :

Année	C/D/F/W*	Dechy	Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac	Total
2011	59 884	5 133	16 676	898	1 164	83 755
2012	60 040	5 156	16 466	889	1 227	83 778
2013	59 810	5 176	16 363	888	1 234	83 471
2014	59 598	5 172	16 148	889	1 245	83 052

* Contrat de Courchelettes/Douai/Flers en Escrebieux et Waziers

Environ 55 % de la population de la CAD est donc alimenté par le service « Eau Potable ».

Sur les trois exercices écoulés, on constate une très légère baisse de 0,3 % par an de la population desservie.

4.5 NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

L'évolution du nombre d'abonnés, domestiques et non domestiques, ressortent des tableaux suivants, par périmètre de contrat.



C/D/F/W *			
Années	Abonnés	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
2011	19 995	19 905	90
2012	20 132	20 044	88
2013	20 419	20 364	55
2014	20 424	20 346	76

** jusqu'en 2013, date de la fin de la gestion de la commune en régie, les abonnés de Flers en Escrebieux ne faisaient pas l'objet d'une distinction entre domestiques et non domestiques*

Dechy			
Années	Abonnés	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
2011	2 013	2 006	5
2012	2 039	2 033	4
2013	2 073	2 072	1
2014	2 088	2 086	0

Sin-le-Noble			
Années	Abonnés	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
2011	5 632	5 325	7
2012	5 657	5 652	5
2013	5 784	5 775	9
2014	5 839	5 830	9

Fressain			
Années	Abonnés	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
2011	385	381	4
2012	403	403	0
2013	402	402	0
2014	409	409	0

Aubigny-au-Bac			
Années	Abonnés	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
2011	542	538	4
2012	541	541	0
2013	546	546	0
2014	553	553	0

Ensemble du service			
Années	Abonnés	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
2011	28 567	28 155	110
2012	28 772	28 673	97
2013	29 224	29 159	65
2014	29 313	29 224	85

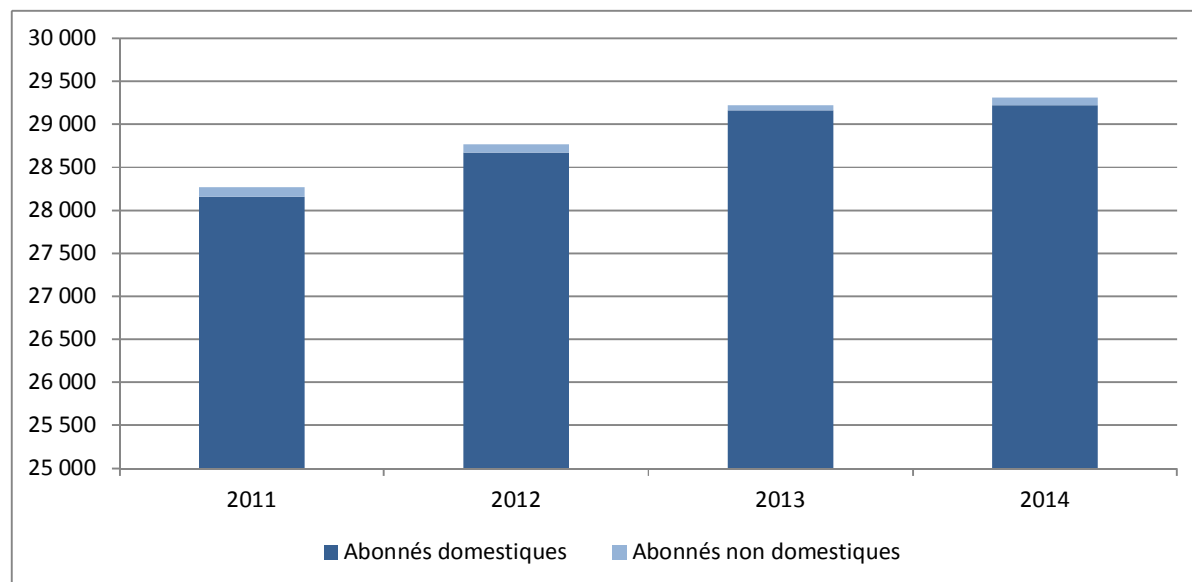


Figure 3 : Evolution du nombre d'abonnés du service

Le nombre d'abonnés du service est en progression depuis plusieurs années avec toutefois un tassement de l'augmentation entre 2013 et 2014

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 69,02 abonnés/km en 2014.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3,16 habitants/abonné en 2014. Ce ratio ne doit pas être confondu avec le nombre d'habitants par logement. En effet, le nombre d'abonnés est différent du nombre de logement, principalement du fait qu'un seul abonnement peut alimenter plusieurs logements. C'est le cas, par exemple, des habitats collectifs où un seul branchement, au nom du bailleur, alimente plusieurs appartements.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique et non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 123,18 m³/abonné en 2014. (126,93 m³/abonné en 2013).

4.6 RESSOURCES EN EAU

4.6.1 Sites de production

Les ressources en eau alimentant le service « Eau Potable » de CAD sont toutes souterraines. Il s'agit de captages puisant dans la nappe de la Craie (Séno-Turonien)

Le champ captant de Flers-en-Escrebieux est exploité par les Eaux du Nord pour le compte de la Métropole Européenne de Lille. Sur les neuf forages constituant le champ captant, deux appartiennent toutefois en propre à la CAD et sont autorisés pour un prélèvement à hauteur de 8 000 m³/j. Une convention réciproque permet à la CAD de se procurer auprès des Eaux du Nord de l'eau traitée sur le

site de Flers et dont elle a besoin et de leur revendre l'excédent d'eau brute prélevé sur les deux forages lui appartenant.

Champ captant ou captage	Nombre de forages	Maitre d'ouvrage	Mode de gestion	Volumes autorisés	Date de DUP*
Esquerchin	2	CAD	Contrat de Prestation de service (Eaux du Nord)	500+360 m ³ /h 3 000 000 m ³ /an	20/10/1994
Flers	7	MEL	DSP	28 000 m ³ /j	28/8/2014
Férin	2	CAD	(Eaux du Nord)	10 220 000 m ³ /an	6/5/1981
Férin	5	Eaux du Nord	Directe	28 800 m ³ /j	6/5/1981
Sin-le-Noble	1	CAD	Intégré au contrat de DSP	174 m ³ /h 1 050 m ³ /j	4/10/1995
Dechy	2	CAD	Intégré au contrat de DSP	200 m ³ /h 5 000 m ³ /j	4/12/1997
Aubigny-au-Bac	1	CAD	Intégré au contrat de DSP		

*DUP : Déclaration d'Utilité Publique

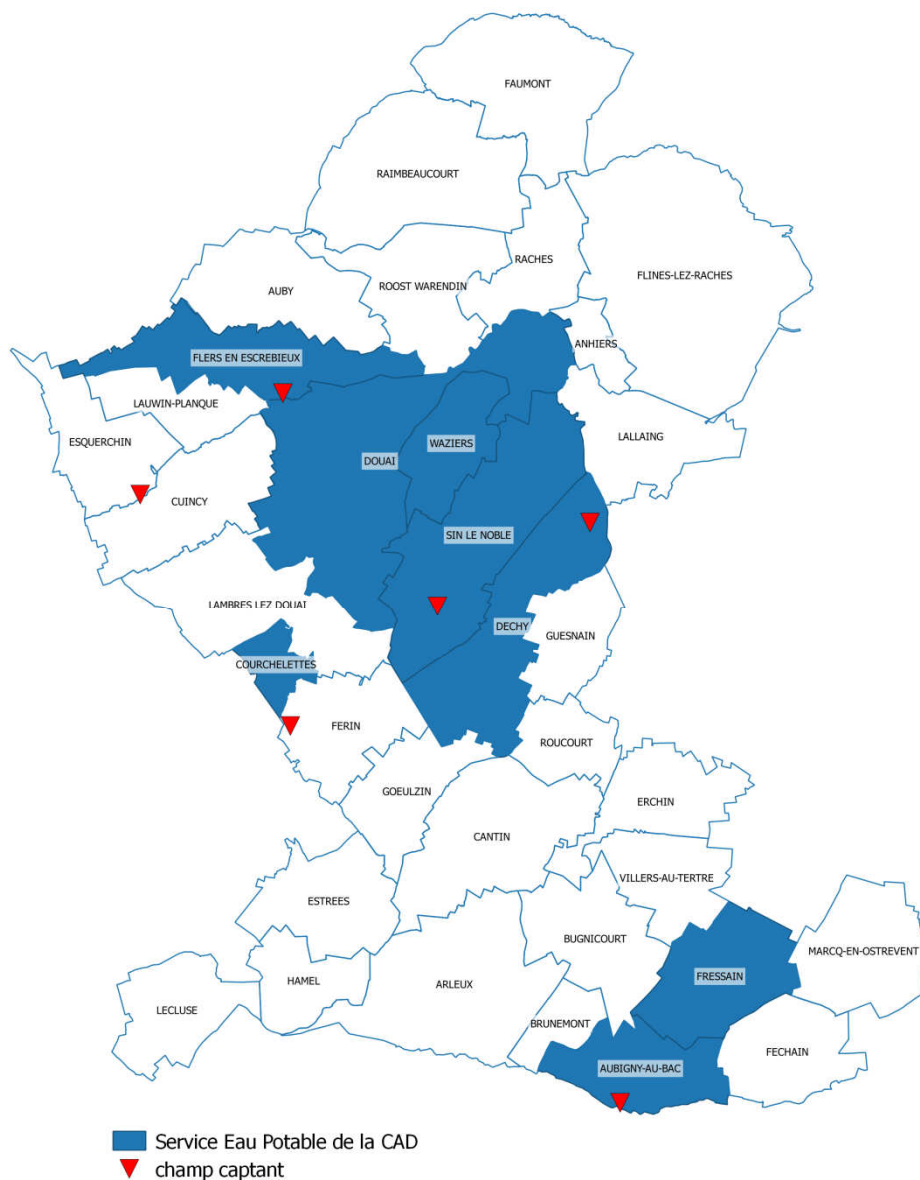


Figure 4 : localisation des champs captants alimentant le service

Le champ captant de Férin appartient en propre aux Eaux du Nord, société privée. La CAD achète en gros l'eau qui y est produite et traitée, dans le cadre d'une convention passée avec l'entreprise.

Les autres champs captant ou captages sont la propriété de la CAD. Ils sont exploités dans le cadre des contrats de Délégation de Service Public (DSP) existant, à l'exception du champ captant d'Esquerchin dont la gestion est assurée par la CAD.

L'arrivée à échéance en 2013 du contrat de DSP de Courchelettes, Douai et Waziers a été l'occasion de séparer la production d'eau de sa distribution et d'en assurer plus directement la gestion, au moyen d'un simple contrat de prestation de service.

4.6.2 Volumes prélevés et achetés en gros

Les volumes prélevés et traités par la CAD sur les captages communautaires ressortent, en m³, du tableau suivant :

Année	Esquerchin	Dechy	Sin-le-Noble	Aubigny-au-Bac	Total
2011	2 159 534	1 656 188	543 087	118 730	4 477 539
2012	1 722 162	1 753 936	435 728	104 584	4 016 410
2013	1 413 879	1 782 154	347 098	119 090	3 662 221
2014	1 171 959	1 560 140	406 166	107 886	3 246 151

Outre ces volumes, sont également mobilisés les volumes issus des forages de Flers et traités par les Eaux du Nord :

Année	Flers-en-E.	Total
2011	341 545	341 545
2012	367 822	367 822
2013	404 234	404 234
2014	370 441	370 441

Enfin sont mobilisés les volumes achetés en gros à Férin :

Année	Férin	Total
2011	0	0
2012	398 917	398 917
2013	878 391	878 391
2014	1 125 647	1 125 647

Du fait de la « crise » des perchlorates, on constate la diminution des prélèvements à Esquerchin à partir de 2012, concomitante de la sollicitation croissante du champ captant de Férin.

Par ailleurs, les volumes d'eau brute excédentaire revendus aux Eaux du Nord ressortent du tableau suivant

Année	Excédent d'eau brute revendu
2011	1 596 670
2012	2 319 151
2013	2 084 549
2014	1 886 897

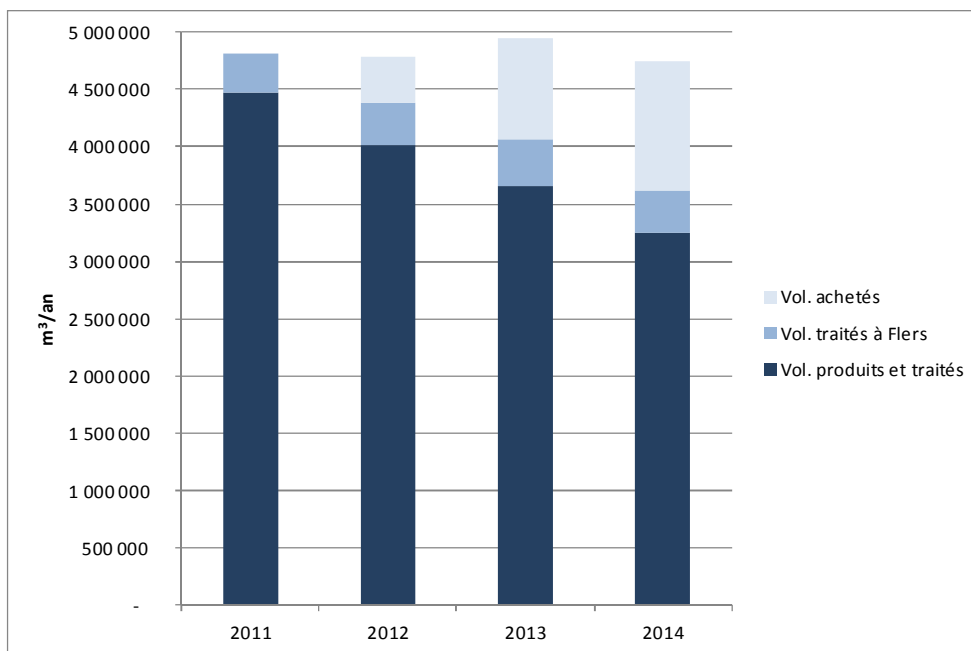


Figure 5 : Évolution des volumes mobilisés

En 2014, l'origine de l'eau alimentant le service « Eau Potable » de la CAD s'établit conformément à la figure suivante :

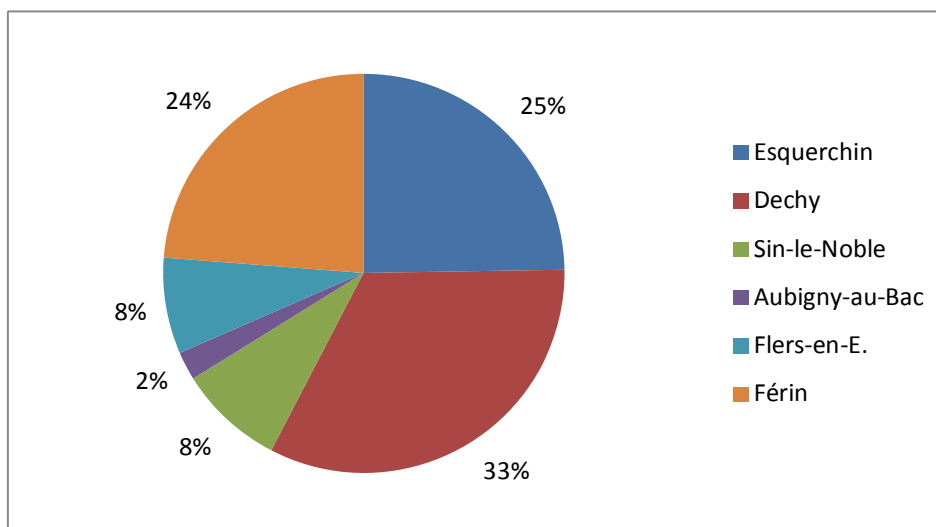


Figure 6 : répartition des volumes mobilisés en 2014

On y constate la part prépondérante prise par les champs captant d'Esquerchin, Férin et Dechy.

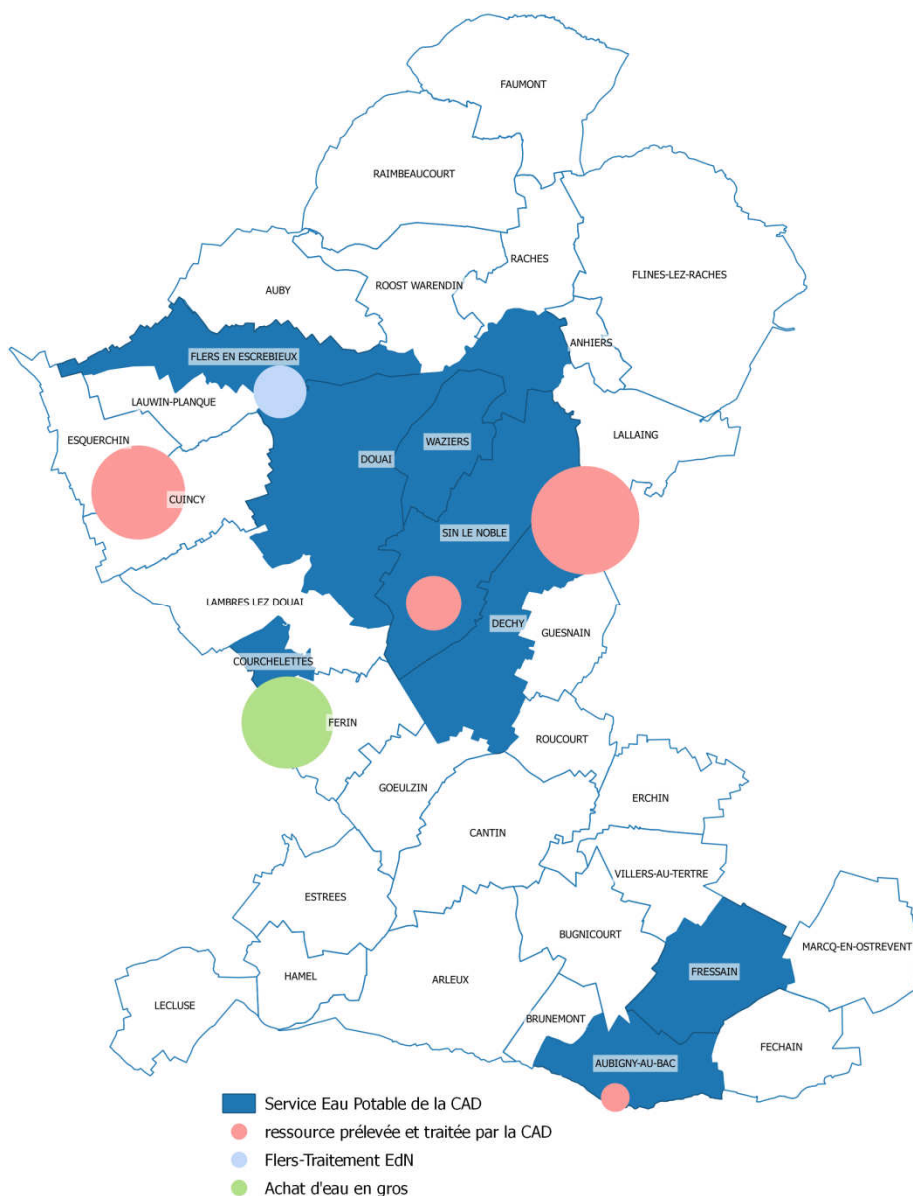


Figure 7 : localisation des volumes mobilisés

4.6.3 Traitement de l'eau brute

Selon les sites, l'eau prélevée dans la nappe de la Craie subit des traitements plus ou moins importants, afin de la rendre ou de la maintenir potable :

- La chloration systématique, afin d'éliminer les bactéries éventuellement présentes dans l'eau,
- La déferrisation pour réduire la teneur en fer, élément indésirable d'origine naturelle,
- Le traitement du nickel, métal également d'origine naturelle et présent à Flers-en-Escrebieux.

La CAD n'achète pas d'eau brute. Tous les achats d'eau en gros et assimilés concernent de l'eau traitée.

Les types de traitements, selon les captages du territoire, ressortent du tableau suivant :

Captages ou champs captant	Traitement
Aubigny-au-Bac	Déferrisation - Chloration
Esquerchin	Chloration
Férin	Déferrisation - Chloration
Flers-en-Escrebieux	Déferrisation - Traitement du nickel - Chloration
Dechy	Déferrisation - Chloration
Sin-le-Noble	Chloration

4.6.4 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

(indicateur P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Champs captants	2011	2012	2013	2014
Aubigny-au-Bac	60%	60%	60%	60%
Dechy	80%	80%	80%	80%
Esquerchin	60%	60%	60%	60%
Férin	60%	60%	60%	60%
Flers-en-Escrebieux	60%	60%	60%	80%
Sin-le-Noble	80%	80%	80%	80%
Ensemble du Service	69%	69%	69%	70%

4.7 RÉSERVOIRS

Le service « Eau potable » dispose de 4 sites de stockage d'eau :

Réservoirs « Guynemer » à Douai	2 x 2 000 m ³
Réservoir de Sin-le-Noble (désaffecté)	800 m ³
Réservoir d'Aubigny-au-Bac	250 m ³
Réservoir de Fressain	250 m ³

4.8 VOLUMES DU FLUX DE L'EAU POTABLE

4.8.1 Volumes produits, importés, exportés et mis en distribution

Ces quatre notions permettent de caractériser le volume d'eau effectivement mis à disposition des usagers du service. On distingue :

- Le **volume produit** (noté **V1**) sur les ressources gérées par le service,
- Le **volume importé** (noté **V2**), acheté à d'autres services d'eau potable,
- Le **volume exporté** (noté **V3**), vendu à d'autres services d'eau potable,
- Le **volume mis en distribution** (noté **V4**) est le résultat des volumes produits, importé et exportés. C'est le volume effectivement introduit dans le réseau pour desservir les usagers du service.

On a donc :

$$V4 = V1 + V2 - V3$$

L'historique des volumes produits, importés, exportés et mis en distribution ressort des tableaux suivants, pour chacun des contrats et pour l'ensemble du service « Eau Potable » de la CAD.

Courchelettes / Douai / Flers / Waziers

Année	Production	Importation	Exportation	Mise en distribution
2011	2 159 534	1 243 503	22 365	3 380 672
2012	1 722 162	1 584 739	12 122	3 294 779
2013	1 413 879	1 869 451	13 399	3 269 931
2014	1 171 959	1 960 828	12 761	3 120 027

Dechy / Sin-le-Noble

Année	Production	Importation	Exportation	Mise en distribution
2011	2 199 275	0	901 958	1 297 317
2012	2 189 664	0	818 000	1 371 664
2013	2 129 252	0	586 826	1 542 426
2014	1 966 306	0	464 740	1 501 566

NB : Pour des raisons d'imbrication des réseaux de Dechy et Sin le Noble et des conditions d'exploitation qui en découlent, il n'est pas possible de les séparer pour ces paramètres.

Fressain

Année	Production	Importation	Exportation	Mise en distribution
2011	0	56 678	0	56 678
2012	0	40 549	0	40 549
2013	0	41 322	0	41 322
2014	0	39 419	0	39 419

Aubigny

Année	Production	Importation	Exportation	Mise en distribution
2011	118 730	0	56 678	62 052
2012	104 584	0	40 549	64 035
2013	119 090	0	41 322	77 768
2014	107 886	0	39 419	68 467

Ensemble du service

Année	Production	Importation	Exportation	Mise en distribution
2011	4 477 539	341 545	22 365	4 796 719
2012	4 016 410	766 739	12 122	4 771 027
2013	3 662 221	1 282 625	13 399	4 931 447
2014	3 246 151	1 496 088	12 761	4 729 479

La synthèse de ces paramètres pour l'ensemble du service tient compte du fait que les exportations des contrats des périmètres de Dechy et Sin-le-Noble se font à destination du contrat de Courchelettes, Douai, Flers et Waziers, où elles figurent parmi les importations.

De même, les exportations du contrat d'Aubigny-au-Bac constituent les importations de celui de Fressain.

4.8.2 Volumes consommés

Quatre notions permettent de caractériser les volumes d'eau consommés à un titre ou à un autre à partir du réseau public. On distingue :

- Le **volume consommé comptabilisé** (noté **V7**) est le volume constaté au niveau des compteurs servant à la facturation aux abonnés. Le cas échéant, il fait l'objet d'une péréquation permettant de le ramener à une période de 365 jours, si les dates de relèves ne correspondent pas à l'année civile,
- Le **volume consommé sans comptage** (noté **V8**) est le volume consommé en des points de livraison dépourvus de compteurs. Ce cas de figure tend largement à disparaître. Il s'agit le plus souvent de survivances de pratiques anciennes, telles que des robinets de cimetières ou des bouches d'arrosage d'espaces publics. Puisqu'ils ne sont pas mesurés, ces volumes doivent faire l'objet d'une estimation,
- Le **volume de service** (noté **V9**) est le volume d'eau consommé dans l'année lors des opérations d'entretien du réseau, telles que les purges, vidanges, rinçages, tests réglementaires des ouvrages des services incendie,... Ces volumes doivent également faire l'objet d'une estimation,
- Le **volume consommé autorisé** (noté **V6**) est la somme des trois volumes précédents. C'est le volume prélevé dans le réseau et dont on a le contrôle.

On a donc :

$$V6 = V7 + V8 + V9$$

L'historique des volumes consommés ressort des tableaux suivants, pour chacun des contrats et pour l'ensemble du service « Eau Potable » de la CAD.

Courchelettes / Douai / Flers / Waziers

Année	Volume consommé comptabilisé	dont domestique	dont non domestique	Volume de service	Volume consommé autorisé
2011	2 868 423	2 670 818	197 605	29 103	2 897 526
2012	2 702 114	2 585 940	116 174	28 776	2 730 890
2013	2 697 153	2 481 780	215 373	32 483	2 729 636
2014	2 637 034	2 455 363	181 671	25 621	2 662 655

Dechy / Sin-le-Noble

Année	Volume consommé comptabilisé	dont domestique	dont non domestique	Volume de service	Volume consommé autorisé
2011	913 563	777 803	135 760	26 613	940 176
2012	944 037	763 085	180 952	26 613	970 650
2013	946 208	913 037	33 171	26 613	972 821
2014	907 579	882 771	24 808	26 613	934 192

Fressain

Année	Volume consommé comptabilisé	dont domestique	dont non domestique	Volume de service	Volume consommé autorisé
2011	29 366	26 273	3 093	420	29 786
2012	29 767	29 767	0	420	30 187
2013	31 344	31 344	0	1 270	32 614
2014	31 411	31 411	0	1 270	32 681

Aubigny

Année	Volume consommé comptabilisé	dont domestique	dont non domestique	Volume de service	Volume consommé autorisé
2011	45 121	43 359	1 762	1 860	46 981
2012	44 996	44 996	0	1 860	46 856
2013	46 046	46 046	0	1 373	47 419
2014	47 165	47 165	0	1 376	48 541

Ensemble du service

Année	Volume consommé comptabilisé	dont domestique	dont non domestique	Volume de service	Volume consommé autorisé
2011	3 856 473	3 518 253	338 220	57 996	3 914 469
2012	3 720 914	3 423 788	297 126	57 669	3 778 583
2013	3 720 751	3 472 207	248 544	61 739	3 782 490
2014	3 623 189	3 416 710	206 479	54 880	3 678 069

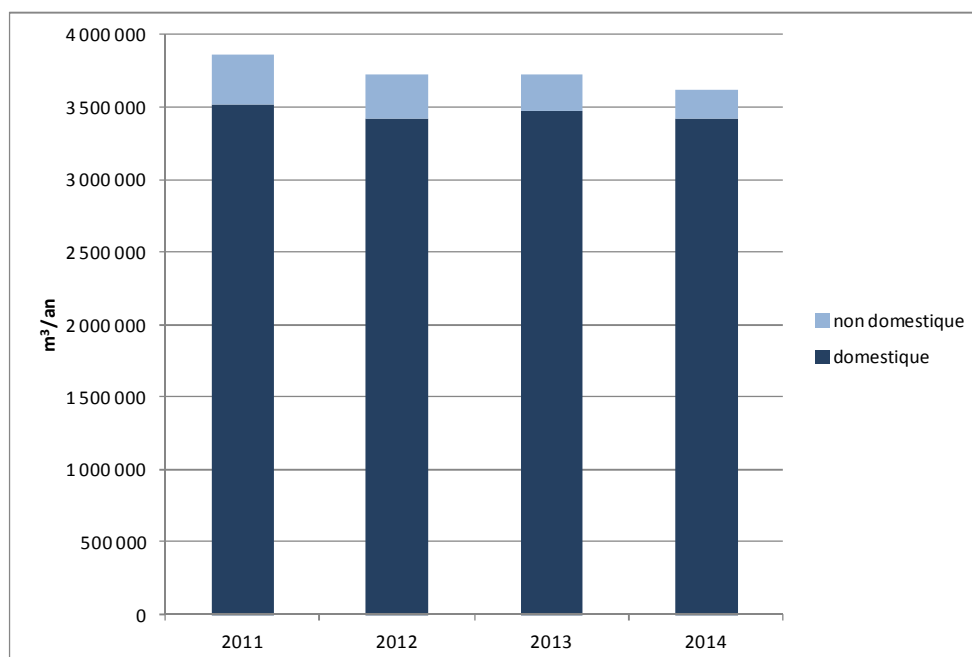


Figure 8 : Evolution des volumes consommés comptabilisés

4.8.3 Volumes perdus

Le **volume perdu** (noté **V5**) se calcule par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. C'est la quantité d'eau « disparaissant » annuellement des réseaux. Il s'agit essentiellement de fuites. Le volume perdu peut également être dû à d'autres phénomènes comme, par exemple, l'obsolescence de compteurs de facturation qui sous-estiment les volumes consommés.

On a donc :

$$V5 = V6 - V4$$

Courchelettes / Douai / Flers / Waziers

Année	Volume mis en distribution	Volume consommé autorisé	Volume perdu
2011	3 380 672	2 897 526	483 146
2012	3 294 779	2 730 890	563 889
2013	3 269 931	2 729 636	540 295
2014	3 120 027	2 662 655	457 372

Dechy / Sin-le-Noble

Année	Volume mis en distribution	Volume consommé autorisé	Volume perdu
2011	1 297 317	940 176	357 141
2012	1 371 664	970 650	401 014
2013	1 542 426	972 821	569 605
2014	1 501 566	934 192	567 374

Fressain

Année	Volume mis en distribution	Volume consommé autorisé	Volume perdu
2011	56 678	29 786	26 892
2012	40 549	30 187	10 362
2013	41 322	32 614	8 708
2014	39 419	32 681	6 738

Aubigny

Année	Volume mis en distribution	Volume consommé autorisé	Volume perdu
2011	62 052	46 981	15 071
2012	64 035	46 856	17 179
2013	77 768	47 419	30 349
2014	68 467	48 541	19 926

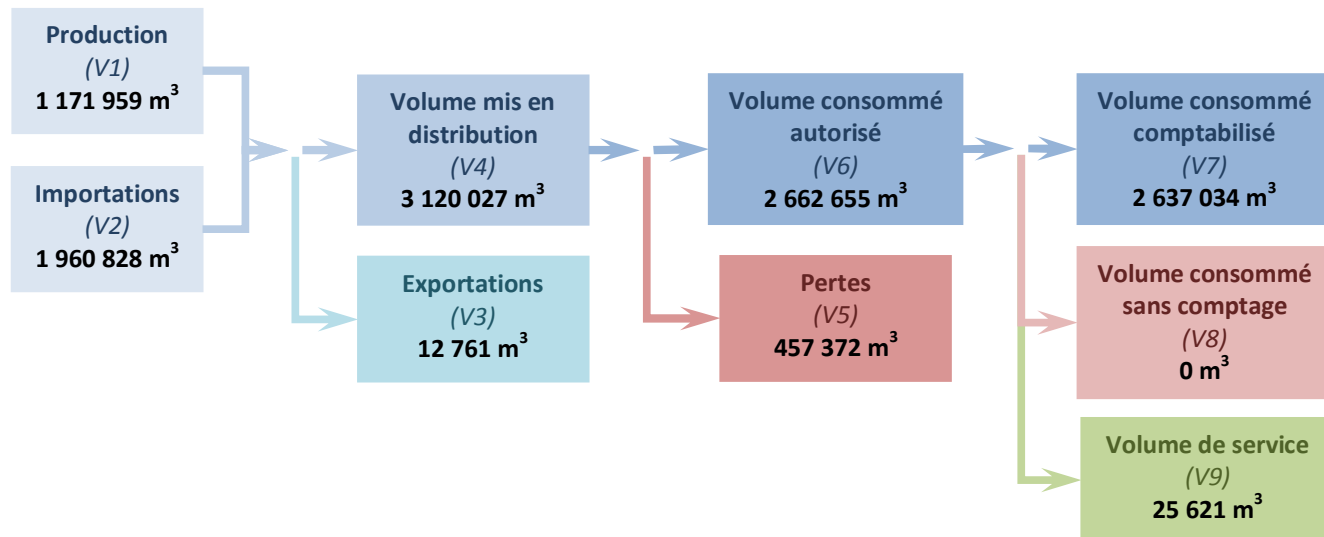
Ensemble du service

Année	Volume mis en distribution	Volume consommé autorisé	Volume perdu
2011	4 796 719	3 914 469	882 250
2012	4 771 027	3 778 583	992 444
2013	4 931 447	3 782 490	1 148 957
2014	4 729 479	3 678 069	1 051 410

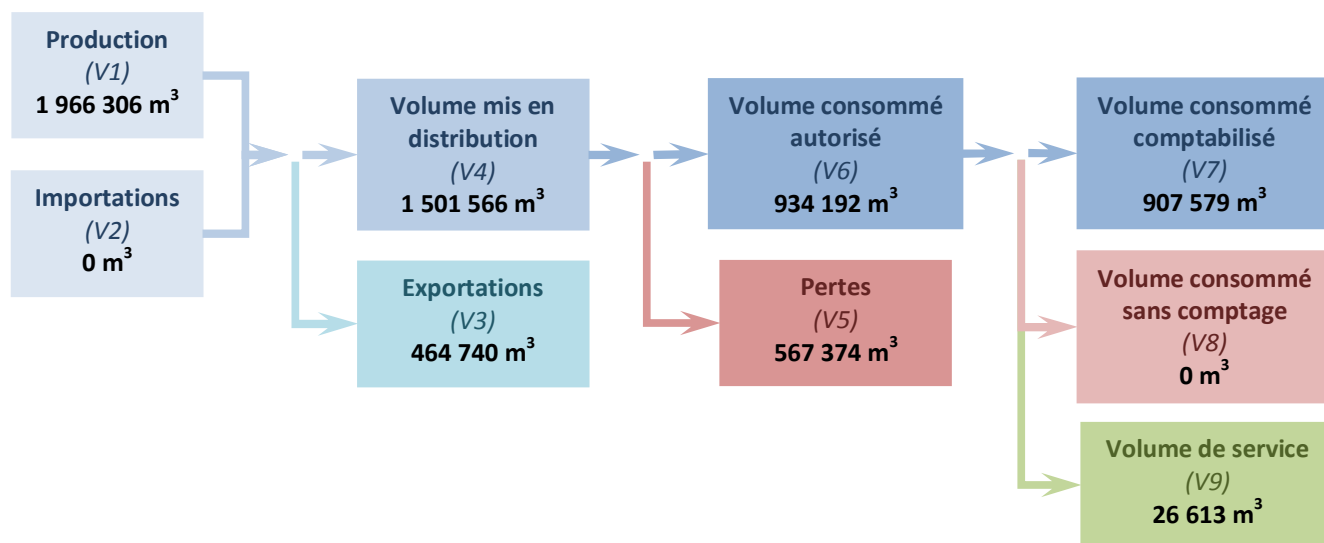
4.8.4 Bilan des volumes de l'eau potable pour 2014

Par périmètres de contrats, le bilan des volumes constituant le flux de l'eau potable s'établit ainsi :

Courchelettes / Douai / Flers / Waziers

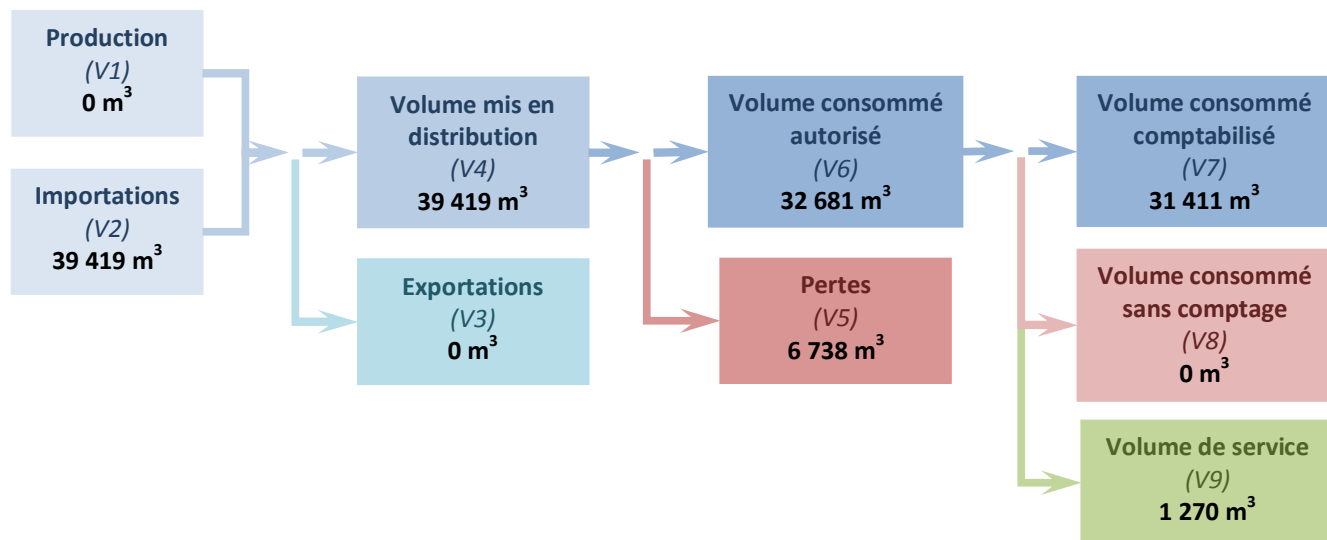


Dechy / Sin-le-Noble

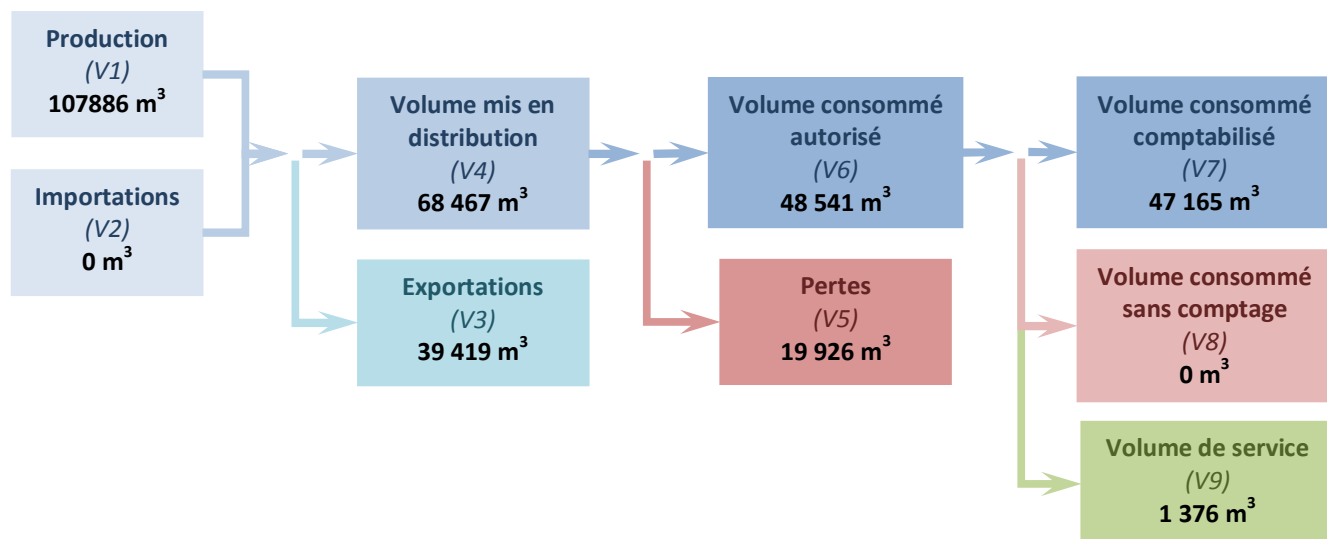




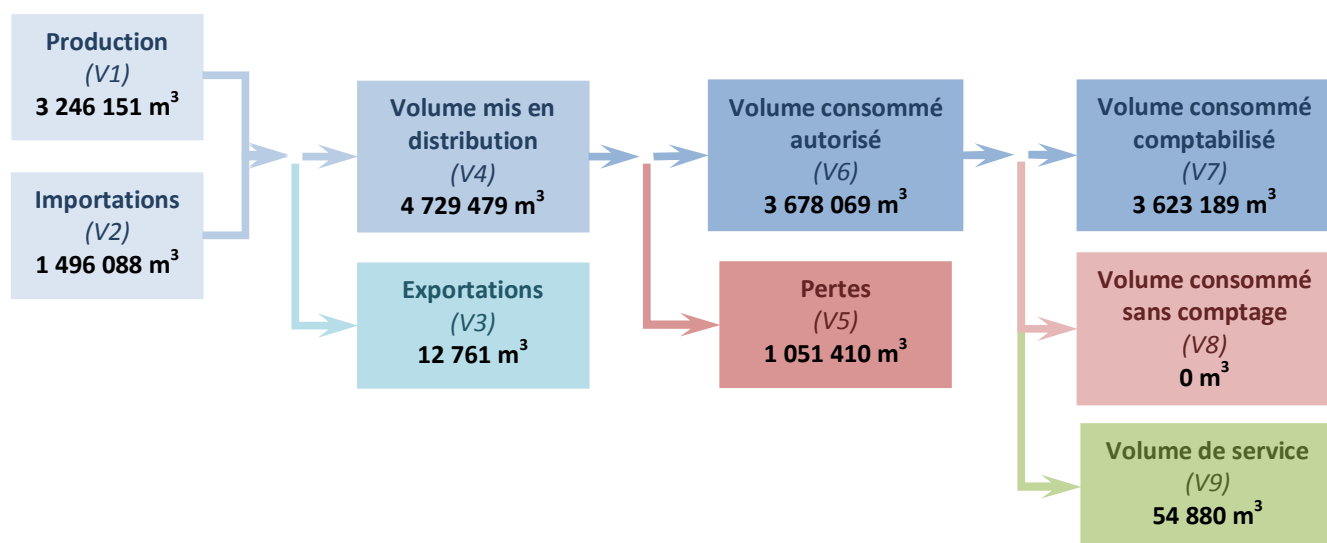
Fressain



Aubigny-au-Bac



Ensemble du Service



4.9 LINÉAIRE DES RÉSEAUX

En 2014, le service « Eau Potable » comportait près de 597 km de canalisation dont près de 425 km de conduites principales

Courchelettes / Douai / Flers / Waziers

Année	Longueur totale (en m)	dont canalisations	dont branchements
2011	402 832	279 868	122 964
2012	403 815	280 684	123 131
2013	402 655	279 491	123 164
2014	409 098	285 934	123 164

Dechy

Année	Longueur totale (en m)	dont canalisations	dont branchements
2011	42 259	30 609	11 650
2012	42 848	31 174	11 674
2013	42 259	30 609	11 650
2014	43 567	31 857	11 710

Sin-le-Noble

Année	Longueur totale (en m)	dont canalisations	dont branchements
2011	114 763	81 765	32 998
2012	116 118	83 120	32 998
2013	116 690	83 538	33 152
2014	117 035	83 765	33 270

Fressain

Année	Longueur totale (en m)	dont canalisations	dont branchements
2011	10 892	8 932	1 960
2012	11 284	9 324	1 960
2013	11 323	9 323	2 000
2014	11 363	9 323	2 040

Aubigny-au-Bac

Année	Longueur totale (en m)	dont canalisations	dont branchements
2011	15 714	13 794	1 920
2012	15 735	13 815	1 920
2013	15 721	13 801	1 920
2014	15 721	13 801	1 920

Ensemble du service			
Année	Longueur totale (en m)	dont canalisations	dont branchements
2011	586 460	414 968	171 492
2012	589 800	418 117	171 683
2013	588 648	416 762	171 886
2014	596 784	424 680	172 104

4.10 INDICATEURS DE PERFORMANCES DES RÉSEAUX

4.10.1 Rendement du réseau de distribution

(indicateur P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul donc :

$$\text{Rendement} = (V6 + V3) / (V1 + V2)$$

De par sa définition, le rendement peut être influencé favorablement par un volume des exportations (V3) important.

Année	C/D/F/W	Dechy / Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac	Ensemble du service
2011	85,8%	83,8%	52,6%	87,3%	81,7%
2012	82,9%	81,7%	74,4%	83,6%	79,3%
2013	83,5%	73,2%	78,9%	74,5%	76,8%
2014	85,4%	71,1%	82,9%	81,5%	77,8%

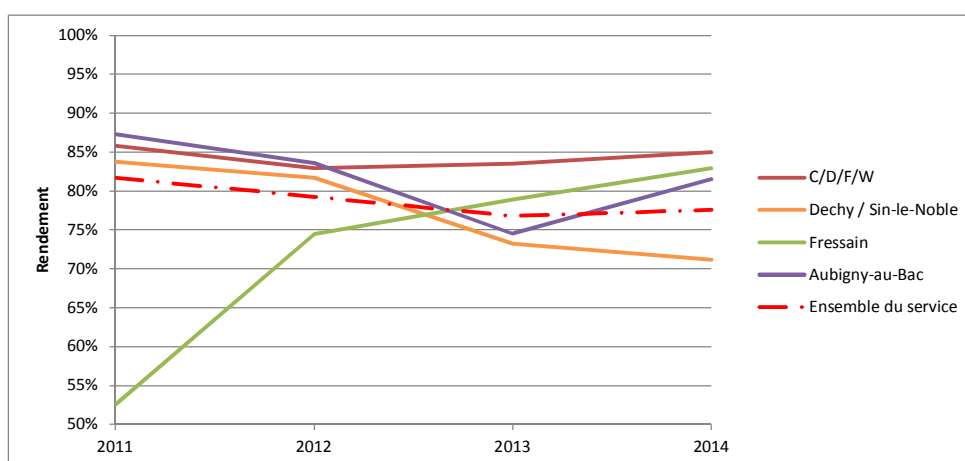


Figure 9 : évolution des rendements des réseaux

A titre indicatif, une étude comparative de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) des services d'eau potable « intermédiaires » révèle, pour l'année 2011, un rendement moyen de 84.1 %.

On constate une dégradation continue des rendements du secteur Sin-le-Noble/Dechy, qui obère le rendement global du service alors que les autres secteurs sont en progrès.

De ce fait, l'amélioration des réseaux de Sin-le-Noble et Dechy est un objectif prioritaire de la CAD.

4.10.2 Indice Linéaire de Consommation (ILC)

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) permet de rapporter les consommations en eau à la longueur de canalisations (hors branchements) et de définir ainsi un type de réseau. Il s'exprime en m³ consommé par kilomètres de canalisation et par jour.

$$ILC = V7 / (L \text{ canalisations} \times 365)$$

Année	C/D/F/W	Dechy / Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac	Ensemble du service
2011	28,1	22,3	9,0	9,0	25,5
2012	26,4	22,6	8,7	8,9	24,4
2013	26,4	22,7	9,2	9,1	24,5
2014	25,3	21,5	9,2	9,4	23,4

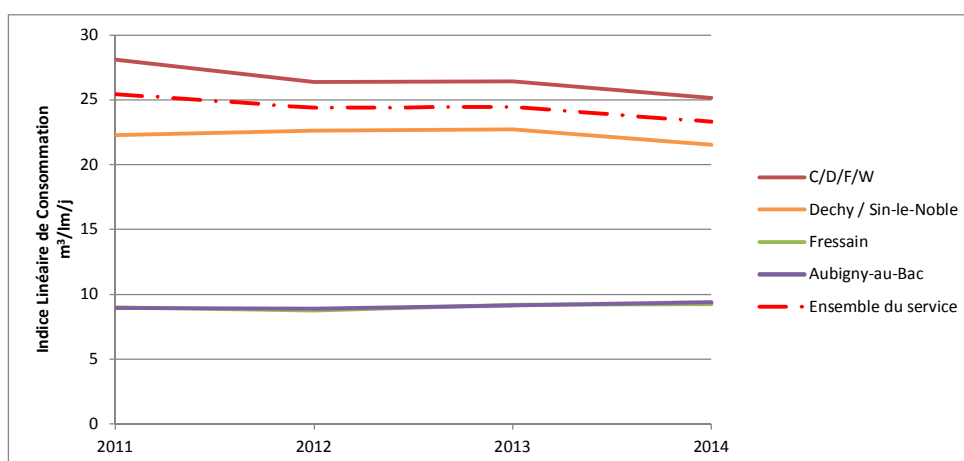


Figure 10 : évolution des ILC des réseaux

Les Indices Linéaires de Consommation dénotent des réseaux urbains intermédiaires à Courchelettes, Douais, Flers-en-Escrebieux, Waziers, Sin-le-Noble et Dechy. Ils caractérisent des réseaux ruraux à Fressain et Aubigny-au-Bac.

4.10.3 Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

(indicateur P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$ILVNC = (V4 - V7) / (L \text{ canalisations} \times 365)$$

L'ILVNC s'exprime en m³/km/jour

Année	C/D/F/W	Dechy/Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac	Ensemble du service
2011	5,0	9,4	8,4	3,4	6,2
2012	5,8	10,3	3,2	3,8	6,9
2013	5,6	14,3	2,9	6,3	8,0
2014	4,6	14,1	2,4	4,2	7,1

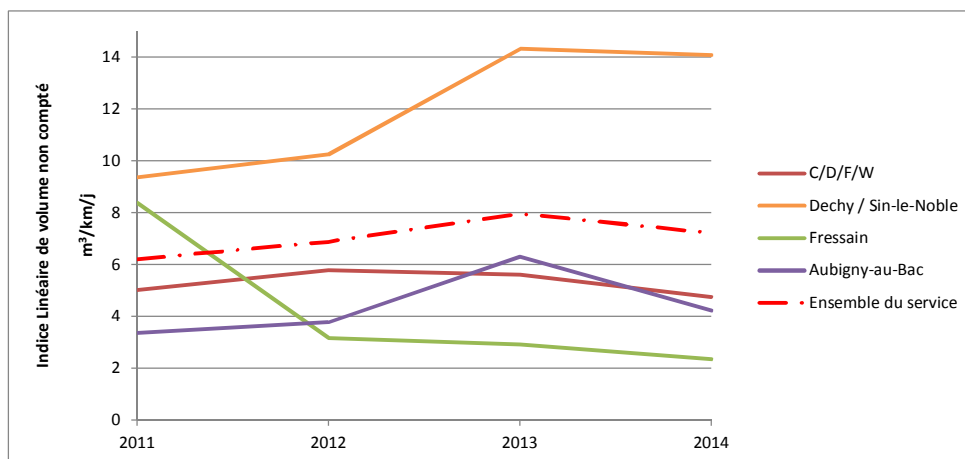


Figure 11 : évolution des ILVNC des réseaux

En milieu urbain intermédiaire comme celui du service (exception faite de Fressain et Aubigny-au-Bac), l'indice linéaire des volumes non comptés moyen donné par l'étude comparative de la FNCCR en 2011 est de $6,5\text{m}^3/\text{j}/\text{km}$

4.10.4 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

(indicateur P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$ILP = V5 / (L \text{ canalisations} \times 365)$$

L'ILP s'exprime en $\text{m}^3/\text{km}/\text{jour}$

Année	C/D/F/W	Dechy / Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac	Ensemble du service
2011	4,7	8,7	8,2	3,0	5,8
2012	5,5	9,6	3,0	3,4	6,5
2013	5,3	13,7	2,6	6,0	7,6
2014	4,4	13,4	2,0	4,0	6,8

On constate des ILP en baisse sur la majorité des réseaux, avec des valeurs très acceptables.

Néanmoins, les réseaux de Dechy et Sin-le-Noble affichent une mauvaise performance qui influe défavorablement sur le résultat de l'ensemble du service.

Cet état de fait appelle la mise en place d'un programme d'actions énergique de manière à amener les réseaux concernés au même rendement que ceux du reste du service.

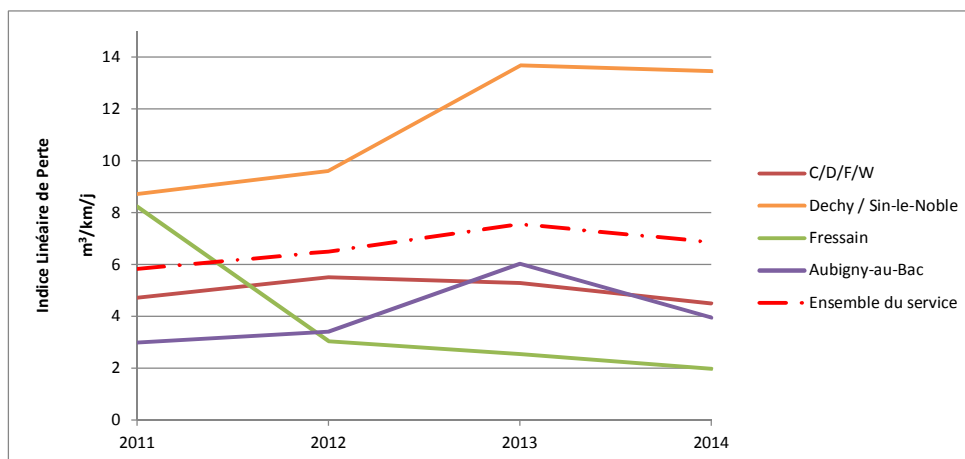


Figure 12 : évolution des ILP sur les réseaux

Pour mémoire, l'indice linéaire moyen donné par l'étude comparative de la FNCCR en 2011 est de $6.1\text{m}^3/\text{j}/\text{km}$

4.11 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (ICGPR)

(indicateur P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est calculé selon la définition de l'Arrêté du 02 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

Cet indice est lié à la tenue, entre autres, d'une cartographie de réseau. Suivant les contrats d'exploitation, la connaissance du réseau d'eau potable n'est pas la même. Les exploitants de réseau ont en charge l'amélioration constante de la base de données.

L'arrêté du 2 décembre 2013 établit un nouveau barème pour l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale. Cet indice est dorénavant établi sur un maximum de 120 points. Il n'est pas possible de comparer le nouvel indice avec l'ancien qui a été établi en pourcentage, avec un barème différent.

Les critères pris en compte sont les suivants, avec, dans le calcul de la note, un effet barrière qui empêche de tout prendre en compte si les quatre premiers critères, jugés primordiaux, ne sont pas atteints.

- Existence d'un plan des réseaux
- Mise à jour annuelle du plan des réseaux
- Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)
- Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
- Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes
- Inventaire pompes et équipements électromécaniques
- Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux
- Inventaire caractéristiques compteurs et références - carnet métrologique
- Inventaire secteurs de recherche de pertes d'eau
- Localisation des autres interventions
- Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations
- Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux

L'indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux s'établit donc comme suit, par contrat de DSP :



Contrats	2013	2014
C/D/F/W	76	76
Dechy	27	80
Sin-le-Noble	30	80
Aubigny-au-Bac	81	81
Fressain	30	80
Ensemble du Service*	62	77

**pour l'ensemble du service, la note est la moyenne des contrats, pondérée par le linéaire de canalisations principales.*

On remarque une nette progression sur les contrats de Dechy, Sin et Fressain. Elle est due à un effort fourni en 2014 sur la connaissance de l'âge des conduites qui a permis de prendre en compte d'autres critères qui étaient déjà atteints.

5 QUALITÉ DE L'EAU

Les dispositions réglementaires (Code de la Santé Publique – articles R.1321-1 à R.1321-66 et annexes 13-1 à 13-2) imposent des normes très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine :

- ne pas contenir de micro-organismes, de parasites ou toutes autres substances consistant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- être conformes à des Limites de Qualité pour les paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs ;
- satisfaire à des Références de Qualité, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risques pour la santé des personnes.

La qualité de l'eau produite et distribuée est contrôlée en de nombreux points du réseau, depuis le forage jusqu'au robinet de l'abonné. Aux points de captage, dans les usines de traitement et le long du réseau de distribution, des analyses régulières sont réalisées à la fois par les exploitants (on parle alors d'autocontrôle) et par l'Agence Régionale de la Santé (ARS, ex DDASS).

Les résultats de l'ARS font l'objet d'un affichage public.

En 2014, 258 prélèvements ont été réalisés par le délégataire et 208 par l'ARS.

5.1 SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE DES EAUX BRUTES

Par périmètre de contrat, le nombre d'analyses effectuées par l'ARS au titre du contrôle réglementaire de la production ressortent des tableaux ci-dessous.

Courchelettes / Douai / Flers / Waziers

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2013	Microbiologie	6	0	100%
	Physico-chimie	1 316	0	100%
2014	Microbiologie	4	0	100%
	Physico-chimie	1 113	1	100%

Dechy / Sin-le-Noble

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2013	Microbiologie	4	0	100%
	Physico-chimie	878	0	100%
2014	Microbiologie	4	0	100%
	Physico-chimie	882	0	100%

Aubigny-au-Bac

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2013	Microbiologie			
	Physico-chimie			
2014	Microbiologie	2	0	100%
	Physico-chimie	438	0	100%

Ensemble du service				
Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2013	Microbiologie	10	0	100%
	Physico-chimie	2 194	0	100%
2014	Microbiologie	10	0	100%
	Physico-chimie	2 433	1	100%

5.2 SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE DES EAUX DISTRIBUÉES

(indicateurs P101.1 et P102.1)

Par périmètre de contrat, les prélèvements effectués par l'ARS au titre du contrôle réglementaire ressortent des tableaux ci-dessous.

Il est important de noter qu'un prélèvement correspond à plusieurs paramètres analysés.

Courchelettes / Douai / Flers / Waziers				
Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2011	Microbiologie	120	0	100%
	Physico-chimie	75	1	99%
2012	Microbiologie	120	0	100%
	Physico-chimie	72	0	100%
2013	Microbiologie	116	0	100%
	Physico-chimie	71	7	90%
2014	Microbiologie	114	0	100%
	Physico-chimie	50	1	98%

Une non-conformité physico-chimique a été relevée sur l'ensemble des prélèvements en 2014. Il s'agit d'une teneur en plomb supérieure à la norme qui a été résolue par le renouvellement intégral du branchement incriminé.

Sin-le-Noble				
Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2011	Microbiologie	33	0	100%
	Physico-chimie	12	0	100%
2012	Microbiologie	32	0	100%
	Physico-chimie	10	0	100%
2013	Microbiologie	35	0	100%
	Physico-chimie	10	0	100%
2014	Microbiologie	12	0	100%
	Physico-chimie	3	0	100%

Dechy				
Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2011	Microbiologie	15	0	100%
	Physico-chimie	12	1	92%
2012	Microbiologie	15	0	100%
	Physico-chimie	10	0	100%
2013	Microbiologie	18	0	100%
	Physico-chimie	9	0	100%
2014	Microbiologie	8	0	100%
	Physico-chimie	3	0	100%

Aubigny-au-Bac

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2011	Microbiologie	8	0	100%
	Physico-chimie	3	0	100%
2012	Microbiologie	11	0	100%
	Physico-chimie	5	0	100%
2013	Microbiologie	10	0	100%
	Physico-chimie	5	0	100%
2014	Microbiologie	7	0	100%
	Physico-chimie	5	0	100%

Fressain

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2011	Microbiologie	7	0	100%
	Physico-chimie	2	0	100%
2012	Microbiologie	7	0	100%
	Physico-chimie	2	0	100%
2013	Microbiologie	7	0	100%
	Physico-chimie	2	0	100%
2014	Microbiologie	5	0	100%
	Physico-chimie	1	0	100%

Ensemble du service

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2011	Microbiologie	183	0	100%
	Physico-chimie	104	2	98%
2012	Microbiologie	185	0	100%
	Physico-chimie	99	0	100%
2013	Microbiologie	186	0	100%
	Physico-chimie	97	7	93%
2014	Microbiologie	146	0	100%
	Physico-chimie	62	1	98%

5.3 AUTOCONTRÔLE DES EAUX DISTRIBUÉS

En complément des contrôles officiels effectués par l'ARS, le délégataire est astreint à la réalisation de prélèvements supplémentaires, au titre de l'autocontrôle.

Les résultats, pour l'année 2014 ressortent des tableaux suivants :

Courchelettes / Douai / Flers / Waziers

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2014	Microbiologie	89	0	100%
	Physico-chimie	13	1	92%

Une non-conformité physico-chimique a été également relevée dans le cadre de l'autocontrôle. Il s'agit également d'une teneur en plomb supérieure à la norme qui a été résolue par le renouvellement intégral du branchement incriminé.

Sin-le-Noble

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2014	Microbiologie	47	0	100%
	Physico-chimie	0		

Dechy

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2014	Microbiologie	34	0	100%
	Physico-chimie	1	0	100%

Aubigny-au-Bac

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2014	Microbiologie	37	0	100%
	Physico-chimie	13	0	100%

Fressain

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2014	Microbiologie	24	0	100%
	Physico-chimie	0		

Ensemble du service

Année	Paramètres	Nombre de prélèvements	dont non conformes	taux de conformité
2014	Microbiologie	231	0	100%
	Physico-chimie	27	1	96%

5.4 IONS PERCHLORATES

Les ions perchlorates sont l'objet d'une attention particulière en France depuis 2008. Ce composé chimique est essentiellement issu de l'industrie des poudres et explosifs et constitue un contaminant de l'eau au droit des sites industriels de production et des champs de batailles, de la première guerre mondiale notamment.

Il n'existe pas à ce jour de norme de qualité pour ce paramètre chimique, soupçonné d'être un perturbateur endocrinien. Dans l'attente de l'établissement d'une norme éventuelle, le Ministère de la Santé a émis, au plan national, une recommandation déconseillant l'usage de l'eau du robinet aux femmes enceintes et allaitantes pour des teneurs en perchlorates supérieures à 15 µg/l et aux nourrissons de moins de six mois pour des teneurs supérieures à 4 µg/l

Par arrêté du 25 octobre 2012, le préfet du Nord a décidé d'imposer une restriction d'usage de l'eau du robinet aux mêmes catégories de population et pour les mêmes seuils de concentration.

Les ressources du service Eau Potable de la CAD affectées par les perchlorates sont :

- Le champ captant d'Esquerchin, avec un taux de l'ordre de 34 µg/l sur le captage F2 et de 41 µg/l sur le captage F1
- Le captage d'Aubigny-au-Bac, avec un taux de l'ordre de 20 µg/l
- Le captage de Sin-le-Noble, avec un taux de l'ordre de 14 µg/l



Grâce au recours au champ captant de Férin, dont les eaux sont exemptes de perchlorates, ainsi d'ailleurs que de nitrates, Il a été possible de ramener les concentrations en perchlorates à un taux inférieur à 10 µg/l sur le secteur de Courchelettes, Douai, Flers et Waziers.

De manière analogue, la prépondérance du champ captant de Dechy, exempt de perchlorates, dans l'alimentation du secteur de Dechy et Sin-le-Noble permet la distribution d'une eau respectant les seuils de l'arrêté préfectoral.

En conséquence, l'eau distribuée fait l'objet d'une restriction d'usage concernant les **nourrissons de moins de six mois** sur les communes de **Courchelettes, Douai, Flers-en-Escrebieux et Waziers**.

Elle fait l'objet d'une restriction d'usage concernant les **nourrissons de moins de six mois et les femmes enceintes et allaitantes** sur les communes **d'Aubigny-au-Bac et Fressain**.

Les communes de Dechy et Sin-le-Noble ne font l'objet d'aucune restriction.

6 TRAVAUX NEUFS ET RENOUELEMENTS

6.1 ÉRADICATION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation a prévu l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25 décembre 2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une non-conformité, même dans des réseaux où l'eau est incrustante. De fait, on constate sur le service eau potable de la CAD un à deux dépassements de la norme par an.

En conséquence la CAD, à la suite de SIADO, mène une politique d'éradication des branchements en plomb.

Pour ce faire, elle s'appuie sur trois leviers d'actions :

- Renouvellement dans le cadre des travaux prévus dans les contrats de DSP,
- Renouvellement à l'occasion du remplacement des conduites anciennes,
- Renouvellement dans le cadre d'opérations spécifiques, au moyen d'un marché à bons de commande.

Année	Branchements en plomb supprimés dans l'année	Branchements en plomb restant au 31 décembre
2005	489	10 838
2006	689	10 149
2007	628	9 521
2008	390	9 131
2009	548	8 583
2010	571	8 012
2011	619	7 393
2012	792	6 601
2013	790	5 811
2014	697	5 114

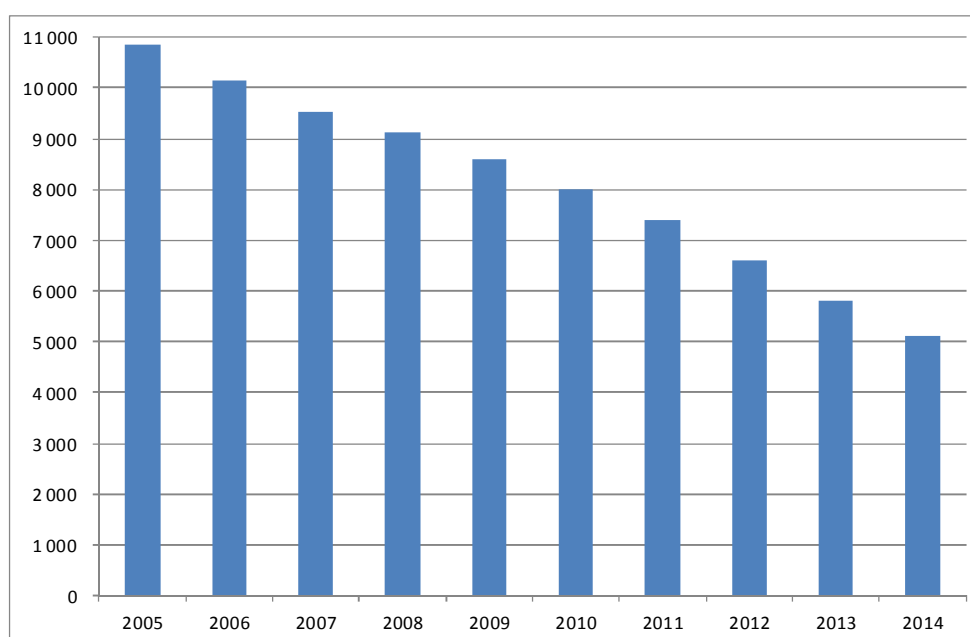


Figure 13 : évolution du nombre de branchement en plomb sur le service

Sur les 27 529 branchements d'eau que compte le service, 18.6 % sont encore en plomb au 31 décembre 2014.

697 branchements plomb ont été remplacés en 2014.

Il reste à renouveler environ 5100 branchements en plomb sur le service « Eau Potable » de la CAD.

6.2 TRAVAUX DE RENOUELEMENT DES CONDUITES

En 2014, le service « Eau Potable » de la CAD a renouvelé 2 361 mètres de canalisations principales, dont le détail ressort du tableau suivant :

Communes	Rues	Linéaires	Montant de l'opération (en € HT)
Douai	rue de Bellain	446	208 400
Douai	rue du Bloc	370	145 200
Flers-en-Escrebieux	rues Carnot et Salengro	265	95 100
Sin le noble	rue Neuve	640	Compte de renouvellement du délégataire
Sin le noble	rue Neuve Prolongé	640	Compte de renouvellement du délégataire
Total		2 361	448 700

Sur les communes de Dechy et Sin-le-Noble, la CAD dispose de comptes de renouvellement avec lesquels il fait réaliser par le délégataire des travaux de renouvellement de réseau.

6.3 TAUX MOYEN DE RENOUELEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

(indicateur P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

année	Linéaire renouvelé (en mètres linéaires)	taux de renouvellement
2011	1 982	0,48%
2012	3 839	0,92%
2013	1 729	0,41%
2014	2 361	0,56%

Rappelons que le taux national moyen de renouvellement des réseaux est de 0,66%. (cf. le rapport d'analyses comparatives de la FNCCR 2011)



6.4 RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS

En 2014, le service « Eau Potable » de la CAD a renouvelé 338 branchements dans le cadre de son programme spécifique d'éradication des branchements en plomb, pour un montant de près de 400 000 € HT.

Communes	Rues	nombre de branchements	Montant de l'opération (en € HT)
Dechy	Rue Henri Semail	49	66 800
Dechy	Rue Ferrer	3	25 400
Douai	Place du Barlet	7	12 200
Douai	Rue Baillencourt	27	32 000
Douai	Rue du polygone	63	67 700
Douai	Rues Saint Saens, Ambroise Thomas, Reyer, Rameau, Offenbach, Planquette, Paladhile	81	75 500
Sin-le-Noble	Rue Parmentier	36	42 800
Sin-le-Noble	Rue Marcel Sembat	46	47 000
Sin-le-Noble	Rue Jules Ferry	22	24 800
Waziers	Rue Louis Pasteur	4	4 700
Total		338	398 900

7 SATISFACTION DES ABONNÉS

7.1 DÉLAI CONTRACTUEL MAXIMAL DE BRANCHEMENT DES NOUVEAUX ABONNÉS ET RESPECT DU DÉLAI

(indicateurs D151.0 et P152.1)

Le délai d'ouverture d'un branchement neuf est de 24 heures au maximum après souscription d'un contrat d'abonnement.

Ce délai, commun à tous les contrats de délégation de service public du service est respecté à 100 % depuis de nombreuses années.

7.2 FRÉQUENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES

(indicateur P151.1)

On peut envisager différents types d'interruptions de services :

Les interruptions programmées, avec avis de coupure, à l'occasion de travaux ou d'opérations d'entretien lourdes,

Les interruptions non programmées, dues aux interventions d'urgence (réparation de fuites, ...).

Les secondes sont évidemment particulièrement pénalisantes pour les abonnés du service.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est calculé en ramenant le nombre d'interruption au nombre d'abonnés exprimé en milliers. C'est donc le nombre d'interruptions non programmées pour mille abonnés.

Année	C/D/F/W	Dechy	Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac	Ensemble du service
2011	2,04‰	2,48‰	7,46‰	7,79‰	5,51‰	3,28‰
2012	5,94‰	5,89‰	6,72‰	12,41‰	5,52‰	6,17‰
2013	5,74‰	4,34‰	8,47‰	4,98‰	3,65‰	6,13‰
2014	4,31‰	5,75‰	7,36‰	4,89‰	3,60‰	5,01‰

On constate une baisse globale du taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur tous les périmètres de contrat, exception faite de celui de Dechy.

7.3 TAUX DE RÉCLAMATIONS ÉCRITES

(indicateur P155.1)

L'évolution du taux de réclamations écrites, pour mille abonnés ressort du tableau suivant :

Année	C/D/F/W	Dechy	Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac	Ensemble du service
2012	0,10‰	0,00‰	0,88‰	0,00‰	0,00‰	0,24‰
2013	1,28‰	0,00‰	0,52‰	0,00‰	1,82‰	1,03‰
2014	0,59‰	0,48‰	0,68‰	2,44‰	0,00‰	0,61‰

8 TARIFICATION ET PRIX DE L'EAU

8.1 PRINCIPES DE FORMATION DU PRIX DE L'EAU :

De manière générale, le montant figurant au bas de la facture de l'abonné rémunère deux services rendus : la distribution en eau potable et l'assainissement. Il est également affecté par les redevances de l'Agence de l'Eau et autres taxes fiscales.

Service de distribution d'eau	Abonnement (€/an)	Part fixe du délégataire Part fixe de la collectivité
	Consommation (€/m ³)	Part variable du délégataire Part variable de la collectivité
Service d'assainissement	Abonnement (€/an)	Part fixe du délégataire Part fixe de la collectivité
	Consommation (€/m ³)	Part variable du délégataire Part variable de la collectivité
Agence de l'Eau	Redevance Prélèvement	
	Redevance Pollution	
	Redevance de modernisation des réseaux	
TVA		

Les parts fixes et variables du délégataire rémunèrent sa prestation dans le cadre défini par le contrat.

Les parts fixes et variables de la collectivité financent, quant à elles, le fonctionnement du service et, de manière notable, les investissements nécessaires au renouvellement des réseaux et des équipements.

Pour fixer les idées et permettre des comparaisons, on a recours communément à la notion de consommation standard, qui est fixée par l'INSEE à 120 m³ par an et par foyer. Il s'agit là d'une consommation de référence nationale pour un « abonné domestique » (représentant un ménage de 3 à 4 personnes). C'est ainsi une moyenne sur l'ensemble du territoire métropolitain qui n'est pas forcément représentative des spécificités locales.

8.2 LES PARTS COMMUNAUTAIRES

Le SIADO, et la CAD à sa suite, ont fait le choix de renoncer à la part fixe collectivité, pour les compteurs de 15 mm, c'est-à-dire pour le type de branchements correspondant aux abonnés domestiques.

Ce choix répond à une volonté de réduire au minimum le poids relatif de l'abonnement sur la facture d'eau des petits consommateurs.

Pour les compteurs d'un calibre supérieur à 15 mm, la part fixe communautaire est en revanche maintenue.

8.3 TARIFICATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Par délibération du SIADO en date du 27 novembre 2013, les tarifs applicables au 1^{er} semestre 2014 étaient les suivants :



	C/D/W/F	Dechy	Sin	Aubigny	Fressain
Abonnement Part fixe Exploitant (€ HT/an)	20,00	20,06	50,00	36,96	36,18
Consommation Part variable Exploitant (€ HT/m ³)	0,3095	1,0738	1,1799	1,5157	1,3823
Consommation Part variable CAD (€ HT/ m ³)	1,0750	0,2300	0,0300	0,1100	-
Coût en € HT/m³ pour 120 m³/an	1,55	1,47	1,63	1,93	1,68
<i>Ecart à la base C/D/F/W</i>		-5,2%	5,2%	24,5%	8,4%

On constate une disparité en valeur des éléments formant le prix du service, même dans les cas où la convergence du prix, calculée sur la base d'une consommation standard de 120 m³, est amorcée.

L'abonnement, se résumant à la seule part fixe du délégataire, varie ainsi de 20,00 à 50,00 € HT et sa part variable de 0,3095 à 1,5157 €/m³ HT.

Cette disparité est liée à l'histoire des contrats et à leurs contenus, c'est-à-dire au détail des obligations du délégataire concernant notamment le renouvellement de conduites. Les dernières renégociations ont permis de réduire cette disparité sans toutefois permettre de la faire totalement disparaître.

La tarification des compteurs d'un calibre supérieur à 15 mm au 1^{er} semestre 2014 ressort du tableau suivant :

Diamètre du compteur	C/D/W/F (€ HT/an)		Dechy (€ HT/an)		Sin-le-Noble (€ HT/an)		Aubigny (€ HT/an)		Fressain (€ HT/an)	
	Part Délég.	Part CAD	Part Délég.	Part CAD	Part Délég.	Part CAD	Part Délég.	Part CAD	Part Délég.	Part CAD
15	20,00	0,00	20,06	0,00	49,98	0,00	19,94	-	20,00	-
20	40,00	23,52	24,76	5,06	96,64	5,06	39,92	23,52	40,02	23,52
30	80,00	47,04	34,76	10,13	137,46	10,13	79,80	47,04	80,00	47,04
40	160,00	94,08	48,62	20,26	212,68	20,26	159,64	94,08	160,02	94,08
60	240,00	188,16	322,08	40,52	322,08	40,52	239,44	188,16	240,02	188,16
80	360,00	353,74	536,78	81,03	536,78	81,03	359,18	353,74	360,06	353,74
100	720,00	707,48	1073,58	151,94	1073,58	151,94	718,32	707,48	720,08	707,48
150	1000,00	848,98	1610,36	202,58	1610,36	202,58	997,68	848,98	1000,12	848,98
>150	1700,00	1188,57	2683,94	303,87	2683,94	303,87	1696,06	1188,57	1700,22	1188,57

8.4 ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU

L'évolution du prix du service d'eau, par contrat et pour une consommation annuelle de 120 m³ ressort du graphique qui suit.

On y constate l'effet de la renégociation du contrat de Sin-le-Noble, en 2013 et de la passation du nouveau contrat de Courchelettes, Douai, Flers et Waziers qui a pris effet en 2014.

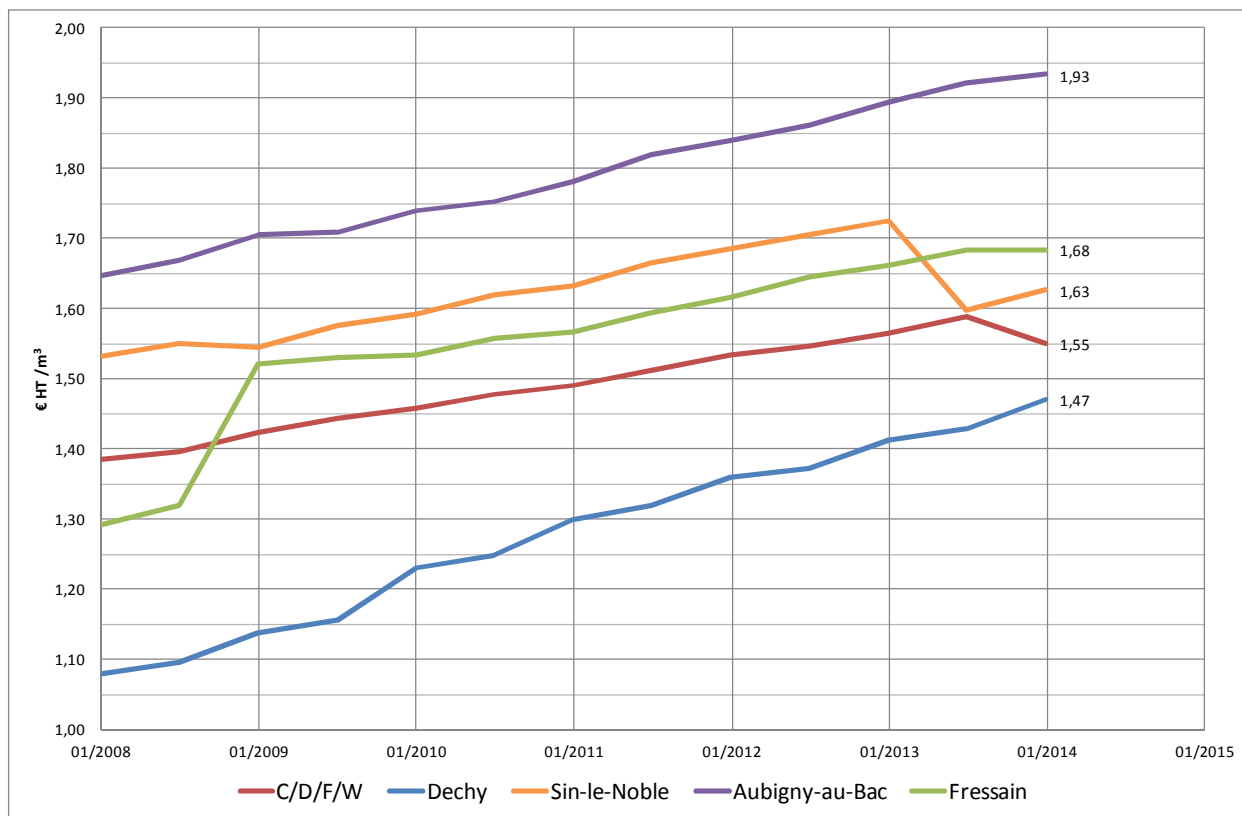


Figure 14 : Evolution du prix du service d'eau (base 120 m³)

8.5 FACTURES TYPES 120 M³

(indicateur D102.0)

Les factures-types 120 m³ pour chacune des communes desservies par le service « Eau Potable » sont présentées en annexe 2 pour celles concernant le 1^{er} semestre et en annexe 3 pour celles du 2nd semestre.

9 ÉLÉMENTS FINANCIERS

9.1 LES RECETTES ET DÉPENSES DU SERVICE EAU POTABLE

La majorité des recettes perçues par le service public est issue de la part de redevance payée par l'utilisateur et reversée par le délégataire. En 2014, celle-ci s'est élevée à 1 835 169,51 €.

La dépense de fonctionnement liée à l'achat d'eau en gros était de 571 318,00 €

Au titre des dépenses d'investissement du service, les travaux réalisés sur l'ensemble du territoire du service se sont élevés à 1 389 083 €.

9.2 ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE EAU POTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, la dette s'élevait à 1 122 222,55 €.

Ainsi, sur la base des 83 052 habitants répartis sur le territoire du service, la dette par habitant s'élève à 13.51 €.

9.3 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

(indicateur P153.2)

En 2014, la durée d'extinction de la dette du SIADO est de 7 ans.

La dernière annuité a pour échéance l'année 2028.

9.4 IMPAYÉS DÉFINITIFS (NON-VALEURS)

Les impayés définitifs, en €, ressortent du tableau suivant.

Année	C/D/F/W	Dechy	Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac
2011	35 064	3 337	5 099		
2012	35 010	2 890	13 326	129	937
2013	57 151	6 174	17 714	591	397
2014	55 607	3 937	22 839	88	907

9.5 TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU

(indicateur P154.0)

Il s'agit du taux d'impayés constatés au 31 décembre de chaque année.

Année	C/D/F/W	Dechy	Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac
2011	0,92%	0,56%	0,82%	0,00%	0,00%
2012	1,13%	0,39%	0,84%	0,00%	0,00%
2013	1,15%	0,36%	0,69%	0,26%	0,50%
2014	0,67%	0,22%	0,62%	0,04%	0,00%

Dans son étude comparative de 2011, la FNCCR donne un taux moyen d'impayés de 0.81% pour une gestion de distribution déléguée, et de 1.13 % pour une gestion en régie.

9.6 TAUX DE MUTATION

Le taux de mutation est le nombre de demandes d'abonnement, rapporté au nombre total d'abonnés.

Il est exprimé en pourcentage.

Sont évolution, pour les différents contrats, ressort du tableau suivant.

Année	C/D/F/W	Dechy	Sin-le-Noble	Fressain	Aubigny-au-Bac
2011	12,7%	11,5%	9,7%		
2012	12,0%	9,8%	8,6%	11,1%	8,2%
2013	12,8%	12,0%	13,6%	6,6%	8,5%
2014	11,9%	10,7%	10,2%	8,0%	8,5%

9.7 RÉSUMÉ DES COMPTES ANNUELS DE RÉSULTAT D'EXPLOITATION (CARE)

Les Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Contrat	Produits en €	Charges en €	Résultat avant impôts	soit en %
C/D/F/W	5 721 969	6 043 405	-321 436	-5,62%
Dechy	654 327	590 353	63 974	9,78%
Sin-le-Noble	1 422 984	1 320 328	102 656	7,21%
Fressain	77 883	79 156	-1 273	-1,63%
Aubigny-au-Bac	134 521	152 608	-18 087	-13,45%



10 ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

10.1 ENGAGEMENT SOCIAL DU SERVICE « EAU POTABLE » DE LA CAD

La CAD s'est engagée dans une politique de « solidarité eau », visant à prévenir la précarité qui se décline suivant trois axes :

- le Fonds de Solidarité au Logement pour les impayés « eau potable »,
- le dispositif chèque eau,
- le dégrèvement des factures anormalement élevées.

10.1.1 Fonds de solidarité au Logement pour les impayés « eau potable » - Abandons de créances

(indicateur P109.0)

Depuis le 1er janvier 2005, le Fonds de Solidarité au Logement, outil d'action du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, intervient dans le domaine des impayés « eau potable », en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles.

Ce Fonds est abondé annuellement par le Département du Nord, et les collectivités et/ou leurs délégataires.

La CAD, par le biais de son délégataire contribue au FSL eau, pour l'ensemble de ses abonnés, sous forme d'abandon de créance.

Au cours de l'année 2014, le service a reçu 65 demandes d'abandons de créances et 3847€ ont été abandonnés à un fonds de solidarité, soit 0.000935€ / m3 pour l'année 2014 (0.001682€ m3 en 2013)

Les conditions d'éligibilité au Fonds Solidarité Logement sont fixées par le règlement intérieur du FSL du Nord et reposent sur un montant maximal de ressources, et sur la nature et l'importance des difficultés rencontrées.

Il apparait que certains abonnés en situation de précarité, ne rassemblent pas les critères précités et ne sont donc pas éligibles au FSL. C'est une des raisons pour laquelle, la CAD a décidé de créer, dans le cadre de ses contrats de DSP, un nouveau dispositif « Chèque eau » visant à prévenir la précarité sur le Douaisis.

10.1.2 Dispositif « chèque Eau »

La CAD, a créé dès 2014, en lien avec son délégataire SED-VEOLIA, un fonds annuel de solidarité eau sous la forme de « chèque eau » afin d'aider les foyers confrontés à des problèmes d'impayés.

Ce dispositif vise principalement la prévention de la précarité, en complétant les dispositifs d'aide sociale facultative (CCAS) ou en se substituant au FSL lorsqu'il ne trouve pas à s'appliquer.

Les critères d'éligibilité au dispositif « chèque eau » sont définis par la CAD en concertation avec les CCAS des communes concernées, garants de sa mise en œuvre sur le terrain.

Ce fonds s'élève pour le contrat de délégation des communes de Courchelettes, Douai, Flers en Escrebieux et Waziers à un montant global de 8 000€, réparti selon une clé de répartition basée sur la taille relative des populations, modulée par un facteur reflétant les disparités sociales.



Dans le cadre de la renégociation des contrats de Fressain et d'Aubigny au Bac, un fonds identique a été respectivement attribué de 200€ et 300€.

Parallèlement à cette prévention de la précarité, la CAD s'est engagée à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à une utilisation responsable et rationnelle de l'eau au quotidien, en partenariat avec les CCAS, le délégataire et les associations locales.

10.1.3 Dégrèvements et Loi Warsmann

Depuis 2005, la CAD a mis en place un dispositif de dégrèvement de la redevance assainissement portant sur les factures anormalement élevées, suite à une fuite d'eau. Dans le cadre de sa prise de compétence de l'eau potable, ce dispositif a été élargi à l'eau potable.

Ce dégrèvement permet, en fonction des cas, d'exonérer un abonné, du volume d'eau supérieur à 3 fois sa consommation moyenne, et, pour les fuites d'eau n'ayant pas rejoint les réseaux d'assainissement, cette exonération peut être applicable au-delà d'une fois et demi sa consommation moyenne.

Dans le cadre de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (Loi n°2011-525 du 17 mai 2011), ce dispositif a été renforcé pour les fuites d'eau sur canalisation après compteur. Désormais l'écrêtement susceptible d'être accordé s'applique à partir de deux fois le volume de la consommation annuelle d'eau potable, et d'une fois pour l'assainissement.

Ce dispositif, dénommé Warsmann permet de plafonner le montant des factures en cas de consommation anormale, et renforce la prévention des fuites en obligeant le distributeur à informer dans les meilleurs délais l'abonné victime d'une surconsommation.

10.2 COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Dans le cadre de la Loi OUDIN SANTINI, et conformément à l'article L 1115-1-1 du CGCT, la CAD, a engagé un projet de partenariat de deux années avec la commune de Dédougou, au Burkina Faso, visant à améliorer durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement aux 37 villages et 7 secteurs de la commune de Dédougou, à l'horizon 2015.

Ce projet, mis en œuvre localement par l'ONG SOS SAHEL, se rattache au projet de coopération décentralisée Douai-Dédougou 2013-2016 et s'inscrit dans la poursuite des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base.

Grâce à la contribution financière du service eau potable de la CAD à hauteur de 13 000€ sur deux années, abondée d'une contribution de l'Agence de l'Eau Artois Picardie d'un montant équivalent, des actions concrètes ont été mises en œuvre, portant notamment sur la sensibilisation à l'hygiène de l'eau auprès des villageois, mais également sur le renforcement des capacités de maîtrise d'œuvre de la ville de Dédougou :

- Equipement des maintenanciers (des puits et forages)
- Formation et dotation du service technique municipal d'un kit terrain d'analyse d'eau
- Mise en place et formation sur l'utilisation du logiciel de cartographie Arc GIS 10.1



11 SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

La performance du service d'eau potable est mesurée grâce à des indicateurs conformes aux prescriptions de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

La signification et le contenu de ces indicateurs sont détaillés dans l'annexe 1.

Cinq indicateurs sont communs aux services publics d'eau potable et d'assainissement collectif :

- 1 – Abonnés domestiques et assimilés
- 2 – Taux moyens de renouvellement des réseaux
- 3 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité
- 4 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
- 5 – Taux de réclamations

Huit indicateurs sont spécifiques aux services publics d'eau potable :

- 1 – Taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques sur des eaux distribuées réalisées au titre de contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité
- 2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007*)
- 3 – Rendement du réseau de distribution
- 4 – Indice linéaire des volumes non comptés
- 5 – Indice linéaire de pertes en réseau
- 6 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
- 7 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
- 8 – Délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés



	C/D/F/W		Dechy		Sin-le-Noble		Aubigny-au-Bac		Fressain		Ensemble du service		
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	
Population desservie	59 810	59 598	5 176	5 172	16 363	16 148	1 234	1 245	888	889	83 471	83 052	↘
Nombre d'abonnés	20 419	20 424	2 073	2 088	5 784	5 839	546	553	402	409	29 224	29 313	↗
Taux moyen de renouvellement des réseaux [P107.2]	Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,56% en 2014 Il était de 0,41 % en 2013											↗	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité [P153.2]	La durée d'extinction de la dette en 2014 est de 7 ans. Elle était de 1 an en 2013											↘	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N-1 [P154.0]	1,15%	0,67%	0,36%	0,22%	0,69%	0,62%	0,50%	0,00%	0,26%	0,04%			↗
Taux de réclamations écrites [P155.1]	1,28‰	0,59‰	0,00‰	0,48‰	0,52‰	0,68‰	1,82‰	0,00‰	0,00‰	2,44‰	1,03‰	0,61‰	↗
Taux de conformité des prélèvements ARS [P101.1]													→
Bactériologique	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	↗
Physico-chimique [P102.1]	90%	98%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	93%	98%	↗
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	76	76	27	80	30	80	81	81	30	80	62	77	↗
Rendement du réseau de distribution [P104.3]	83,5%	85,4%	73,2%	71,1%	73,2%	71,1%	74,5%	81,5%	78,9%	82,9%	76,8%	77,8%	↗
Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] (m ³ /j/km)	5,6	4,6	14,3	14,1	14,3	14,1	6,3	4,2	2,9	2,4	8,0	7,1	↗
Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] (m ³ /j/km)	5,3	4,4	13,7	13,4	13,7	13,4	6,0	4,0	2,6	2,0	7,6	6,8	↗
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]	60%	70%	80%	80%	80%	80%	60%	60%	60%	60%	69%	70%	↗
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés [P151.1]	5,74	4,31	4,34	5,75	8,47	7,36	3,65	3,60	4,98	4,89	6,13	5,01	↗
Délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0]	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	→
Respect du délai maximal d'ouverture de branchements [P152.1]	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	→

↗ amélioration de l'indicateur → indicateur constant ↘ dégradation de l'indicateur

ANNEXE 1

Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Article 1 :

Les données et les indicateurs de performance mentionnés aux annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales sont définis conformément aux dispositions figurant en annexe I du présent arrêté. Parmi ceux-ci, les indicateurs à retenir pour l'évaluation de l'inscription des services dans une stratégie de développement durable sont mentionnés à l'annexe II.

Article Annexe :

Annexe I : Indicateurs communs aux services publics d'eau potable et d'assainissement collectif

1. Abonnés domestiques et assimilés
2. Taux moyens de renouvellement des réseaux
3. Durée d'extinction de la dette de la collectivité
4. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
5. Taux de réclamations

Indicateurs spécifiques au service public d'eau potable :

1. Taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques sur des eaux distribuées réalisées au titre de contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité
2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
3. Rendement du réseau de distribution
4. Indice linéaire des volumes non comptés
5. Indice linéaire de pertes en réseau
6. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
7. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
8. Délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés

Annexe II : Indicateurs communs aux services publics d'eau potable et d'assainissement collectif

Evaluation de l'inscription des services publics d'eau potable dans une stratégie de développement durable.

En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation de l'inscription des services publics d'eau potable et d'assainissement dans une perspective de développement durable est réalisée en examinant trois axes : la qualité de service à l'utilisateur, la gestion financière et patrimoniale et les performances environnementales du service.

Les indicateurs à retenir pour cette évaluation sont les suivants :

1. Qualité de service à l'utilisateur :

- taux de réclamations ;
- taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques ;
- taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ;
- taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

2. Gestion financière et patrimoniale :

- taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- durée d'extinction de la dette de la collectivité ;
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

3. Performance environnementale :

- rendement du réseau de distribution ;



- indice linéaire des volumes non comptés ;
- indice linéaire de pertes en réseaux ;
- indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Nombre d'abonnés :

Définition : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée

Unité : Habitants desservis

Fréquence de détermination : Annuelle. La population prise en compte pour l'année N est la population permanente et saisonnière communiquée par les services de la mairie de chaque commune au titre de l'année N

Taux moyen de renouvellement de réseau :

Définition : Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte

Unité : Sans dimension (exprimé par un pourcentage)

Fréquence de détermination : Annuelle. Les données prises en compte sont celles qui sont connues au 31/12 de l'année N

Durée d'extinction de la dette de la collectivité :

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

Unité : Années

Fréquence de détermination : Annuelle. La situation est appréciée au 31 décembre de l'année N

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :

Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

Unité : Sans dimension (exprimé par un pourcentage)

Fréquence de détermination : Annuelle

Taux de réclamation :

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000

Unité : Nombre par milliers d'abonnés

Fréquence de détermination : Annuelle. Les réclamations prises en compte sont celles dont la date d'enregistrement par l'opérateur se situe entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N

Taux de conformité :

Paramètres microbiologiques :

Définition : Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques - réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire - jugés conformes selon la réglementation en vigueur pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Unité : Sans dimension (exprimé par un pourcentage)

Fréquence de détermination : Annuelle. Les prélèvements pris en compte sont ceux dont la date de prise des échantillons est comprise entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N



Paramètres physico-chimiques :

Définition : Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :

Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue tout ou en partie au Contrôle Sanitaire jugés conformes selon la réglementation en vigueur

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Unité : Sans dimension (exprimé par un pourcentage)

Fréquence de détermination : Annuelle. Les prélèvements pris en compte sont ceux dont la date de prise des échantillons est comprise entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N

_ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux et synthèse des opérations réalisées

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent :

- Etablir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte, est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. **Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).**

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de **40 points sur les 45** premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

➤ 0 point : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;
Item 1 + 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.

Item 2 + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

Item 3 + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en



application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

Item 4 + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

Item 5 + 10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;

Item 6 + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;

Item 7 + 10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;

Item 8 + 10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;

Item 9 + 10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;

Item 10 + 10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;

Item 11 + 10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans) ;

Item 12 + 5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

La description des grands ouvrages (puits, réservoirs, stations de traitement, pompes...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.

Rendement du réseau de distribution :

Définition : Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable



Unité : Sans dimension (exprimé par un pourcentage)

Fréquence de détermination : Annuelle. Les volumes pris en compte pour l'année N sont ceux déterminés au titre de l'année N

Indice linéaire des volumes non comptés :

Définition : Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

Unité : m³ / km / jour

Fréquence de détermination : Annuelle. Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N

Indice linéaire des pertes en réseau :

Définition : Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte

Unité : m³ / km / jour

Fréquence de détermination : Annuelle. Le linéaire de réseau est celui qui est établi au 31 décembre de l'année N. Les volumes pris en compte sont ceux qui sont déterminés au titre de l'année N

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Définition : Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée

Unité : Sans dimension (pourcentage)

Fréquence de détermination : Annuelle. L'indice reflète la situation au 31 décembre de l'année N

Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées :

Définition : Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture)

Unité : nombre / milliers d'abonnés

Fréquence de détermination : Annuelle. Les coupures d'eau prises en compte sont celles qui surviennent entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N, quelle que soit la date de l'information faite aux usagers.

Délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés :

Définition : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

Unité : Sans dimension (exprimé par un pourcentage)

Fréquence de détermination : Annuelle. Les ouvertures de branchements à prendre en compte sont celles qui sont effectives entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année N, quelle que soit la date de la demande



ANNEXE 2

Factures –types 120 m³ du 1^{er} semestre 2014

Commune de Courchelettes - tarifs en euro
Traité 513 - S.I.A.D.O. - COURCHELETTES/DOUAI/FLERS

Volume annuel : 120
 Profil : Particulier
 Variables : Diamètre Compteur (15 mm).

1er Semestre 2014 (S1 2014)

Mois de facturation: Mars 2014

2 eme semestre 2014

index estimé ou relevé client

Abonnement Semestriel	15.04	EURO HT
soit	16.09	EURO TTC
Le mètre cube	1.4545	EURO HT
Distribution de l'eau	1.7960	EURO HT
Collecte et traitement des eaux usées	0.9379	EURO
Organismes publics et TVA	4.1884	EURO TTC le m3
soit		
ou	0.42	cent le litre

	Qté	Prix unitaire	Montant HT	TVA %
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)		10.0000	10.00	5.5
Abonnement (part syndicale)		0.0000	0.00	5.5
Consommation				
Consommation (part distributeur)	60	0.3095	18.57	5.5
Consommation (part syndicale)	60	1.0750	64.50	5.5
Redevance prélèvement reversée à la Collectivité	60	0.0700	4.20	5.5
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Part fixe Collecte Eaux du Nord		5.0400	5.04	10.
Consommation				
Part Investissement CAD	60	1.0162	60.97	10.
Part Collecte Eaux du Nord	60	0.2053	12.32	10.
Part Traitement eaux usées Eaux du Nord	60	0.5745	34.47	10.
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance pollution	60	0.3750	22.50	5.5
Modernisation des réseaux	60	0.2570	15.42	10.
		Total HT	247.99	
		TVA - 5.5 %	6.59	
		TVA - 10. %	12.82	
		Total TTC	267.40	EURO

soit

1754.03 FRF

Commune de Douai - tarifs en euro
Traité 513 - S.I.A.D.O. - COURCHELLETES/DOUAI/FLERS

Volume annuel : 120
 Profil : Particulier
 Variables : Diamètre Compteur (15 mm).

1er Semestre 2014 (S1 2014)

Mois de facturation: Mars 2014

2 eme semestre 2014

index estimé ou relevé client

Abonnement Semestriel	15.04	EURO HT
	16.09	EURO TTC
soit		
Le mètre cube	1.4545	EURO HT
	1.7960	EURO HT
	0.9379	EURO
	4.1884	EURO TTC le m3
	0.42	cent le litre

	Qté	Prix unitaire	Montant HT	TVA %
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)		10.0000	10.00	5.5
Abonnement (part syndicale)		0.0000	0.00	5.5
Consommation				
Consommation (part distributeur)	60	0.3095	18.57	5.5
Consommation (part syndicale)	60	1.0750	64.50	5.5
Redevance prélèvement reversée à la Collectivité	60	0.0700	4.20	5.5
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Part fixe Collecte Eaux du Nord		5.0400	5.04	10.
Consommation				
Part Investissement CAD	60	1.0162	60.97	10.
Part Collecte Eaux du Nord	60	0.2053	12.32	10.
Part Traitement eaux usées Eaux du Nord	60	0.5745	34.47	10.
Organismes publics (taxes et redevances)				
Redevance pollution	60	0.3750	22.50	5.5
Modernisation des réseaux	60	0.2570	15.42	10.
		Total HT	247.99	
		TVA - 5.5 %	6.59	
		TVA - 10. %	12.82	
		Total TTC	267.40	EURO

soit

1754.03 FRF

Commune de Flers-en-Escrebieux - tarifs en euro
Traité 513 - S.I.A.D.O. - COURCHELLETES/DOUAI/FLERS

Volume annuel : 120
 Profil : Particulier
 Variables : Diamètre Compteur (15 mm).

1er Semestre 2014 (S1 2014)

Mois de facturation: Mars 2014

2 eme semestre 2014

index estimé ou relevé client

Abonnement Semestriel	soit	15.04	EURO HT
Le mètre cube		16.09	EURO TTC
Distribution de l'eau		1.4545	EURO HT
Collecte et traitement des eaux usées		1.7960	EURO HT
Organismes publics et TVA	soit	0.9379	EURO
	ou	4.1884	EURO TTC le m3
		0.42	cent le litre

	Qté	Prix unitaire	Montant HT	TVA %
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)		10.0000	10.00	5.5
Abonnement (part syndicale)		0.0000	0.00	5.5
Consommation				
Consommation (part distributeur)	60	0.3095	18.57	5.5
Consommation (part syndicale)	60	1.0750	64.50	5.5
Redevance prélèvement reversée à la Collectivité	60	0.0700	4.20	5.5
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Part fixe Collecte Eaux du Nord		5.0400	5.04	10.
Consommation				
Part Investissement CAD	60	1.0162	60.97	10.
Part Collecte Eaux du Nord	60	0.2053	12.32	10.
Part Traitement eaux usées Eaux du Nord	60	0.5745	34.47	10.
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance pollution	60	0.3750	22.50	5.5
Modernisation des réseaux	60	0.2570	15.42	10.
		Total HT	247.99	
		TVA - 5.5 %	6.59	
		TVA - 10. %	12.82	
		Total TTC	267.40	EURO

soit

1754.03 FRF

Commune de Waziers - tarifs en euro
Traité 514 - S.I.A.D.O. - WAZIERS

Volume annuel : 120
 Profil : Particulier
 Variables : Diamètre Compteur (15 mm).

1er Semestre 2014 (S1 2014)

Mois de facturation: Juin 2014

2eme semestre 2014

Solde

Abonnement Semestriel		15.04	EURO HT
Le mètre cube	soit	16.09	EURO TTC
Distribution de l'eau		1.4545	EURO HT
Collecte et traitement des eaux usées		1.7960	EURO HT
Organismes publics et TVA		0.9379	EURO
	soit	4.1884	EURO TTC le m3
	ou	0.42	cent le litre

	Qté	Prix unitaire	Montant HT	TVA %
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)		10.0000	10.00	5.5
Abonnement (part syndicale)		0.0000	0.00	5.5
Consommation				
Consommation (part distributeur)	60	0.3095	18.57	5.5
Consommation (part syndicale)	60	1.0750	64.50	5.5
Redevance prélèvement reversée à la Collectivité	60	0.0700	4.20	5.5
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Part fixe Collecte Eaux du Nord		5.0400	5.04	10.
Consommation				
Part Investissement CAD	60	1.0162	60.97	10.
Part Collecte Eaux du Nord	60	0.2053	12.32	10.
Part Traitement eaux usées Eaux du Nord	60	0.5745	34.47	10.
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance pollution	60	0.3750	22.50	5.5
Modernisation des réseaux	60	0.2570	15.42	10.
		Total HT	247.99	
		TVA - 5.5 %	6.59	
		TVA - 10. %	12.82	
		Total TTC	267.40	EURO

soit

1754.03 FRF

Commune de Aubigny-au-Bac - tarifs en euro
 Traité 515 - AUBIGNY AU BAC

Volume annuel : 120

Profil : Particulier

Variables : Diamètre Compteur (15 mm).

2ème Semestre 2013 (S2 2013)	
Mois de facturation: Décembre 2013	
2eme semestre 2013	

Abonnement Semestriel	18.35	EURO HT
Le mètre cube	19.36	EURO TTC
	soit	
Distribution de l'eau	1.6852	EURO HT
Collecte et traitement des eaux usées	1.8800	EURO HT
Organismes publics et TVA	0.9354	EURO
	soit	
	4.5006	EURO TTC le m3
	ou	
	0.45	cent le litre

1er Semestre 2014 (S1 2014)	
Mois de facturation: Juin 2014	
1er semestre 2014	

Abonnement Semestriel	18.48	EURO HT
Le mètre cube	19.50	EURO TTC
	soit	
Distribution de l'eau	1.6957	EURO HT
Collecte et traitement des eaux usées	1.8800	EURO HT
Organismes publics et TVA	0.9596	EURO
	soit	
	4.5353	EURO TTC le m3
	ou	
	0.45	cent le litre

	Qté	Prix unitaire	Montant HT	TVA %
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)		18.3500	18.35	5.50
Consommation				
Consommation (part distributeur)	60	1.5052	90.31	5.50
Extensions - travaux (commune)	60	0.1100	6.60	5.50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	60	0.0700	4.20	5.50
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Tar Unique Service Asst (515&516) ou dépollution dist (519)	60	1.8800	112.80	10.00
Organismes publics (taxes et redevances)				
Redevance pollution	60	0.3620	21.72	5.50
Modernisation des réseaux	60	0.2480	14.88	10.00
		Total HT	268.86	
		TVA - 5.5 %	7.76	
		TVA - 10. %	12.77	
		Total TTC	289.39	EURO

soit

1898.33 FRF

	Qté	Prix unitaire	Montant HT	TVA %
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)		18.4800	18.48	5.50
Consommation				
Consommation (part distributeur)	60	1.5157	90.94	5.50
Extensions - travaux (commune)	60	0.1100	6.60	5.50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	60	0.0700	4.20	5.50
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Tar Unique Service Asst (515&516) ou dépollution dist (519)	60	1.8800	112.80	10.00
Organismes publics (taxes et redevances)				
Redevance pollution	60	0.3750	22.50	5.50
Modernisation des réseaux	60	0.2570	15.42	10.00
		Total HT	270.94	
		TVA - 5.5 %	7.85	
		TVA - 10. %	12.82	
		Total TTC	291.61	EURO

soit

1912.87 FRF

Commune de Fressain - tarifs en euro
Traité 516 - FRESSAIN

Volume annuel : 120
Profil : Particulier
Variables :

2ème Semestre 2013 (S2 2013)
Mois de facturation: Décembre 2013
2eme semestre 2013
solde de consommation

Abonnement Semestriel	18.09	EURO HT	19.08	EURO TTC
Le mètre cube			soit	
	1.4773	EURO HT	1.8800	EURO HT
Distribution de l'eau	0.9240	EURO	4.2813	EURO TTC le m3
Collecte et traitement des eaux usées			ou	
Organismes publics et TVA			0.43	cent le litre

	Qté	Prix unitaire	Montant HT	TVA %
Distribution de l'eau				
Abonnement		18.0900	18.09	5.50
Abonnement (part distributeur)				
Consommation	60	1.3823	82.94	5.50
Consommation (part distributeur)				
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	60	0.0950	5.70	5.50
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Tar Unique Service Asst (515&516) ou dépollution dist (519)	60	1.8800	112.80	10.00
Organismes publics (taxes et redevances)				
Redevance pollution	60	0.3620	21.72	5.50
Modernisation des réseaux	60	0.2480	14.88	10.00
Total HT			256.13	
TVA - 5.5 %			7.06	
TVA - 10. %			12.77	
Total TTC			275.96	EURO

soit

1810.19 FRF

1er Semestre 2014 (S1 2014)
Mois de facturation: Juin 2014
1er semestre 2014
estimation

Abonnement Semestriel	18.09	EURO HT	19.08	EURO TTC
Le mètre cube			soit	
	1.4773	EURO HT	1.8800	EURO HT
Distribution de l'eau	0.9476	EURO	4.3049	EURO TTC le m3
Collecte et traitement des eaux usées			ou	
Organismes publics et TVA			0.43	cent le litre

	Qté	Prix unitaire	Montant HT	TVA %
Distribution de l'eau				
Abonnement		18.0900	18.09	5.50
Abonnement (part distributeur)				
Consommation	60	1.3823	82.94	5.50
Consommation (part distributeur)				
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	60	0.0950	5.70	5.50
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Tar Unique Service Asst (515&516) ou dépollution dist (519)	60	1.8800	112.80	10.00
Organismes publics (taxes et redevances)				
Redevance pollution	60	0.3750	22.50	5.50
Modernisation des réseaux	60	0.2570	15.42	10.00
Total HT			257.45	
TVA - 5.5 %			7.11	
TVA - 10. %			12.82	
Total TTC			277.38	EURO

soit

1819.48 FRF

Commune de Dechy - tarifs en euro
Traité 965 - COMMUNE DE DECHY

Volume annuel : 120

Profil : Particulier

Variables : Diamètre Compteur (15 mm).

2ème Semestre 2013 (S2 2013)

Mois de facturation: Novembre 2013
2eme semestre 2013

Abonnement Semestriel	11.06	EURO HT
	11.67	EURO TTC
soit		
Le mètre cube		
Distribution de l'eau	1.3042	EURO HT
Collecte et traitement des eaux usées	1.8800	EURO HT
Organismes publics et TVA	0.9144	EURO
	4.0986	EURO TTC le m3
	0.41	cent le litre
	soit ou	

1er Semestre 2014 (S1 2014)

Mois de facturation: Mai 2014
1er semestre 2014
estimation

Abonnement Semestriel	10.03	EURO HT
	10.58	EURO TTC
soit		
Le mètre cube		
Distribution de l'eau	1.3638	EURO HT
Collecte et traitement des eaux usées	1.8800	EURO HT
Organismes publics et TVA	0.9413	EURO
	4.1851	EURO TTC le m3
	0.42	cent le litre
	soit ou	

	Qté	Prix unitaire	Montant HT	TVA %
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)		9.8900	9.89	5.50
Abonnement (part syndicale)		1.1700	1.17	5.50
Consommation				
Part destinée au renouvellement des canalisations	60	0.1500	9.00	5.50
Consommation (part distributeur)	60	0.9104	54.62	5.50
Consommation (part communale)	60	0.1838	11.03	5.50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	60	0.0600	3.60	5.50
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation (part distributeur)	60	1.0936	65.62	10.00
Consommation (part syndicale)	60	0.7864	47.18	10.00
Organismes publics (taxes et redevances)				
Redevance pollution	60	0.3620	21.72	5.50
Modernisation des réseaux	60	0.2480	14.88	10.00
		Total HT	238.71	
		TVA - 5.5 %	6.11	
		TVA - 10. %	12.77	
		Total TTC	257.59	EURO

soit

1689.65 FRF

	Qté	Prix unitaire	Montant HT	TVA %
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)		10.0300	10.03	5.50
Abonnement (part syndicale)		0.0000	0.00	5.50
Consommation				
Part destinée au renouvellement des canalisations	60	0.1500	9.00	5.50
Consommation (part distributeur)	60	0.9238	55.43	5.50
Consommation (part communale)	60	0.2300	13.80	5.50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	60	0.0600	3.60	5.50
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation (part distributeur)	60	1.1050	66.30	10.00
Consommation (part syndicale)	60	0.7750	46.50	10.00
Organismes publics (taxes et redevances)				
Redevance pollution	60	0.3750	22.50	5.50
Modernisation des réseaux	60	0.2570	15.42	10.00
		Total HT	242.58	
		TVA - 5.5 %	6.29	
		TVA - 10. %	12.82	
		Total TTC	261.69	EURO

soit

1716.57 FRF

Commune de Sin le Noble - tarifs en euro
 Traité 967 - COMMUNE DE SIN LE NOBLE

Volume annuel : 120

Profil : Particulier

Variables : Diamètre Compteur (15 mm).

1er Semestre 2014 (S1 2014)

Mois de facturation: Juin 2014

1er semestre 2014

Abonnement Semestriel	25.00	EURO HT
	26.38	EURO TTC
Le mètre cube	soit	
Distribution de l'eau	1.2699	EURO HT
Collecte et traitement des eaux usées	1.8800	EURO HT
Organismes publics et TVA	0.9361	EURO
	4.0860	EURO TTC le m3
	soit	
	ou	
	0.41	cent le litre

	Qté	Prix unitaire	Montant HT	TVA %
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)		25.0000	25.00	5.5
Abonnement (part syndicale)		0.0000	0.00	5.5
Consommation				
Consommation (part distributeur)	60	1.1799	70.79	5.5
Consommation (part communale)	60	0.0300	1.80	5.5
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	60	0.0600	3.60	5.5
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation (part distributeur)	60	1.1050	66.30	10.
Consommation (part syndicale)	60	0.7750	46.50	10.
Organismes publics (taxes et redevances)				
Redevance pollution	60	0.3750	22.50	5.5
Modernisation des réseaux	60	0.2570	15.42	10.
		Total HT	251.91	
		TVA - 5.5 %	6.8	
		TVA - 10. %	12.82	
		Total TTC	271.53	EURO

soit

1781.20 FRF



ANNEXE 3

Factures –types 120 m³ du 2nd semestre 2014

Facture Standard

Prix facturables au **2ème Semestre 2014**

Traité 513

S.I.A.D.O. - COURCHELETTES/DOUAI/FLERS

Document établi le 27/07/2015

Commune : Courchelettes (59156)

Profil : Particulier

Tarifs au 2ème **Semestre 2014**
Traité 513 Commune Courchelettes (59156)

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				20.00	5.5 %
Abonnement (part syndicale)				0.00	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur)		(m3) 120	0.3095	37.14	5.5 %
Consommation (part syndicale)		(m3) 120	1.0750	129.00	5.5 %
Redevance prélèvement reversée à la Collectivité		(m3) 120	0.0700	8.40	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				194.54	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Part fixe Collecte Eaux du Nord				10.12	10. %
Consommation					
Part Investissement CAD		(m3) 120	1.0248	122.98	10. %
Part Collecte Eaux du Nord		(m3) 120	0.2061	24.73	10. %
Part Traitement eaux usées Eaux du Nord		(m3) 120	0.5648	67.78	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				225.61	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution		(m3) 120	0.3750	45.00	5.5 %
Modernisation des réseaux		(m3) 120	0.2570	30.84	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				75.84	
TOTAL HT de la Facture				495.99	Euro
TOTAL TTC de la Facture				534.81	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement				4.19	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs facturables au 2ème Semestre 2014 pour la commune Courchelettes (59156)

Elle concerne les contrats suivants :

- SIADO Douai Courchellettes Waziers

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
 - Diamètre Compteur : 15 mm
- Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix facturables au **2ème Semestre 2014**

Traité 513

S.I.A.D.O. - COURCHELETTES/DOUAI/FLERS

Document établi le 27/07/2015

Commune : Douai (59178)

Profil : Particulier

Tarifs au 2ème **Semestre 2014**
Traité 513 Commune Douai (59178)

		Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			20.00	5.5 %
Abonnement (part syndicale)			0.00	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.3095	37.14
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	1.0750	129.00
Redevance prélèvement reversée à la Collectivité	(m3)	120	0.0700	8.40
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			194.54	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Part fixe Collecte Eaux du Nord			10.12	10. %
Consommation				
Part Investissement CAD	(m3)	120	1.0248	122.98
Part Collecte Eaux du Nord	(m3)	120	0.2061	24.73
Part Traitement eaux usées Eaux du Nord	(m3)	120	0.5648	67.78
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			225.61	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance pollution	(m3)	120	0.3750	45.00
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2570	30.84
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			75.84	
TOTAL HT de la Facture			495.99	Euro
TOTAL TTC de la Facture			534.81	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.19	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs facturables au 2ème Semestre 2014 pour la commune Douai (59178)

Elle concerne les contrats suivants :

- SIADO Douai Courchellettes Waziers

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
 - Diamètre Compteur : 15 mm
- Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix facturables au **2ème Semestre 2014**

Traité 513

S.I.A.D.O. - COURCHELETTES/DOUAI/FLERS

Document établi le 27/07/2015

Commune : Flers-en-Escrebieux (59234)

Profil : Particulier

Tarifs au 2ème **Semestre 2014**

Traité 513 Commune **Flers-en-Escrebieux (59234)**

		Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			20.00	5.5 %
Abonnement (part syndicale)			0.00	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	0.3095	37.14
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	1.0750	129.00
Redevance prélèvement reversée à la Collectivité	(m3)	120	0.0700	8.40
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			194.54	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Part fixe Collecte Eaux du Nord			10.12	10. %
Consommation				
Part Investissement CAD	(m3)	120	1.0248	122.98
Part Collecte Eaux du Nord	(m3)	120	0.2061	24.73
Part Traitement eaux usées Eaux du Nord	(m3)	120	0.5648	67.78
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			225.61	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance pollution	(m3)	120	0.3750	45.00
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2570	30.84
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			75.84	
TOTAL HT de la Facture			495.99	Euro
TOTAL TTC de la Facture			534.81	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.19	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs facturables au 2ème Semestre 2014 pour la commune Flers-en-Escrebieux (59234)

Elle concerne les contrats suivants :

- SIADO Douai Courchellettes Waziers

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
 - Diamètre Compteur : 15 mm
- Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix facturables au **2ème Semestre 2014**

Traité 514

S.I.A.D.O. - WAZIERS

Document établi le 27/07/2015

Commune : Waziers (59654)

Profil : Particulier

Tarifs au 2ème **Semestre 2014**
Traité 514 Commune **Waziers (59654)**

		Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			20.00	5.5 %
Abonnement (part syndicale)			0.00	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3) 120	0.3095	37.14	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3) 120	1.0750	129.00	5.5 %
Redevance prélèvement reversée à la Collectivité	(m3) 120	0.0700	8.40	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			194.54	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Part fixe Collecte Eaux du Nord			10.12	10. %
Consommation				
Part Investissement CAD	(m3) 120	1.0248	122.98	10. %
Part Collecte Eaux du Nord	(m3) 120	0.2061	24.73	10. %
Part Traitement eaux usées Eaux du Nord	(m3) 120	0.5648	67.78	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			225.61	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Redevance pollution	(m3) 120	0.3750	45.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3) 120	0.2570	30.84	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			75.84	
TOTAL HT de la Facture			495.99	Euro
TOTAL TTC de la Facture			534.81	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.19	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs facturables au 2ème Semestre 2014 pour la commune Waziers (59654)

Elle concerne les contrats suivants :

- SIADO Douai Courchellettes Waziers

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
 - Diamètre Compteur : 15 mm
- Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix facturables au 2^{ème} semestre 2014

Traité 515

AUBIGNY AU BAC

Document établi le 19/08/2014

Commune : Aubigny-au-Bac (59026)

Profil : Particulier

Tarifs au 2^{ème} semestre 2014

Traité 515 Commune **Aubigny-au-Bac (59026)**

	Qté	Euro			Variation	
				2ème Semestre 2014		%
				Prix Unitaire HT	Montant HT	
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)					37.14	1.20 %
Consommation						
Consommation (part distributeur) (m3)	120		1.5227		182.72	1.16 %
Extensions - travaux (commune) (m3)	120		0.1100		13.20	0.00 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120		0.0700		8.40	0.00 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU					241.46	1.06 %
Collecte et traitement des eaux usées						
Consommation						
Tar Unique Service Asst (515&516) ou dépollution dist (519) (m3)	120		1.8800		225.60	0.00 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					225.60	0.00 %
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Redevance pollution (m3)	120		0.3750		45.00	3.59 %
Modernisation des réseaux (m3)	120		0.2570		30.84	3.63 %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS					75.84	3.61 %
TOTAL HT de la Facture		en Euro			542.90	0.96 %
TOTAL TTC de la Facture		en Euro			584.30	0.95 %
		<i>Soit en Franc</i>			3832.79	
Prix TTC du m3 hors abonnement		en Euro			4.54	0.89 %

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs facturables au 2ème Semestre 2014 pour la commune Aubigny-au-Bac(59026)

Elle concerne les contrats suivants :

- Commune d'Aubigny-Au-Bac
- Unité Technique d'ARLEUX (Cté Agglo du Douaisis)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
 - Diamètre Compteur : 15 mm
- Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix facturables au 2^{ème} semestre 2014

Traité 516

FRESSAIN

Document établi le 19/08/2014

Commune : Fressain (59254)

Profil : Particulier

Tarifs au 2ème semestre 2014
 Traité 516 Commune **Fressain (59254)**

Qté	Euro				Variation
	2ème Semestre 2014				%
			Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				36.26	0.22 %
Consommation					
Consommation (part distributeur) (m3)	120		1.3855	166.26	0.23 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120		0.0950	11.40	0.00 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				213.92	0.22 %
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Tar Unique Service Asst (515&516) ou dépollution dist (519) (m3)	120		1.8800	225.60	0.00 %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				225.60	0.00 %
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution (m3)	120		0.3750	45.00	3.59 %
Modernisation des réseaux (m3)	120		0.2570	30.84	3.63 %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				75.84	3.61 %
TOTAL HT de la Facture		en Euro		515.36	0.61 %
TOTAL TTC de la Facture		en Euro		555.24	0.60 %
		<i>Soit en Franc</i>		3642.18	
Prix TTC du m3 hors abonnement		en Euro		4.31	0.70 %

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs facturables t au 2ème Semestre 2014 pour la commune Fressain(59254)

Elle concerne les contrats suivants :

- Commune de Fressain - Eau
- Unité Technique d'ARLEUX (Cté Agglo du Douaisis)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix facturables au **2ème Semestre 2014**

Traité 965

COMMUNE DE DECHY

Document établi le 21/08/2014

Commune : Dechy (59170)

Profil : Particulier

Tarifs au 2ème **Semestre 2014**
Traité 965 Commune **Dechy (59170)**

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				20.22	5.5 %
Abonnement (part syndicale)				0.00	5.5 %
Consommation					
Part destinée au renouvellement des canalisations (m3)		120	0.1500	18.00	5.5 %
Consommation (part distributeur) (m3)		120	0.9308	111.70	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)		120	0.2300	27.60	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)		120	0.0600	7.20	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				184.72	
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Consommation (part distributeur) (m3)		120	1.1129	133.55	10. %
Consommation (part syndicale) (m3)		120	0.7671	92.05	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				225.60	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution (m3)		120	0.3750	45.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)		120	0.2570	30.84	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				75.84	
TOTAL HT de la Facture				486.16	Euro
TOTAL TTC de la Facture				524.43	Euro
				<i>Soit</i>	<i>3440.05 F</i>
Prix TTC du m3 hors abonnement				4.19	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs facturables au 2ème Semestre 2014 pour la commune Dechy (59170)

Elle concerne les contrats suivants :

- SIADO - DECHY
- Unité Technique de Sin-le-Noble (Cté Agglo Douaisis)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
 - Diamètre Compteur : 12 mm
- Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix facturables au **2ème Semestre 2014**

Traité 967

COMMUNE DE SIN LE NOBLE

Document établi le 21/08/2014

Commune : Sin le Noble (59569)

Profil : Particulier

Tarifs au 2ème **Semestre 2014**
 Traité 967 Commune Sin le Noble (59569)

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				50.38	5.5 %
Abonnement (part syndicale)				0.00	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur) (m3)		120	1.1889	142.67	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)		120	0.0300	3.60	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)		120	0.0600	7.20	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				203.85	
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Consommation (part distributeur) (m3)		120	1.1129	133.55	10. %
Consommation (part syndicale) (m3)		120	0.7671	92.05	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				225.60	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution (m3)		120	0.3750	45.00	5.5 %
Modernisation des réseaux (m3)		120	0.2570	30.84	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				75.84	
TOTAL HT de la Facture				505.29	Euro
TOTAL TTC de la Facture				544.62	Euro
				<i>Soit</i>	<i>3572.47 F</i>
Prix TTC du m3 hors abonnement				4.10	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs facturables au 2ème Semestre 2014 pour la commune Sin le Noble (59569)

Elle concerne les contrats suivants :

- SIADO - SIN-LE-NOBLE
- Unité Technique de Sin-le-Noble (Cté Agglo Douaisis)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
 - Diamètre Compteur : 12 mm
- Consommation : 120 m3